

# Projet pédagogique : partie 1



Certificat National d'Intervention en Autisme

Version 4 - Septembre 2021

---

## SOMMAIRE

---

### Table des matières

<b>Préambule</b>	<b>5</b>
<b>1. Contexte</b>	<b>5</b>
1.1. La formation à l'autisme à l'IRTS CA : une expérience et une expertise depuis plus de 20 ans.	5
1.2. Orientations prises par l'IRTS CA à la suite des différents plans, de la Stratégie Nationale pour l'autisme 2018-2022 et des recommandations de la HAS	9
1.3. Le cadre d'intervention du CNIA : le décret n° 2020-1064 du 17 aout 2020 et l'arrêté du 17 aout 2020	13
<b>2. L'accès à la formation</b>	<b>13</b>
2.1. L'admission en formation : les prérequis nécessaires pour intégrer la formation au CNIA	13
2.2. Le public ciblé pour la formation au CNIA	14
2.3. Effectif des promotions	14
2.4. Lieux de la formation	15
2.5. L'inscription à la formation	15
2.6. La commission d'admission en formation au CNIA	15
<b>3. L'organisation de la formation</b>	<b>17</b>
3.1. Une équipe au service de la formation	17
3.2. Effectif des équipes pédagogiques et d'évaluation des compétences au CNIA	21
3.3. Les modalités de suivi qualitatif de la formation au CNIA	21
3.3.1 Les diverses instances	21
3.3.2. Le rapport d'activité	24
3.3.3. Les divers outils de suivi qualitatif	24
3.4 Assiduité et présence	26
3.5 Procédure de suspension ou d'arrêt anticipé de la formation	27
<b>4. L'offre de formation</b>	<b>28</b>
4.1. Cadre réglementaire de la formation au CNIA	28
4.2. La formation théorique	31
4.2.1. Durée de la formation théorique	31
4.2.2. Les objectifs généraux de la formation théorique	31

4.2.3. Les objectifs spécifiques de la formation théorique.....	32
4.2.4. Organisation de la formation théorique.....	32
4.2.4.1. Une formation dispensée en session mixte ou spécifique à un degré .....	32
4.2.4.2. Une formation théorique proposée en trois blocs de compétences et neuf modules .....	33
4.2.4.3. La durée de chaque module.....	34
4.2.4.4. Une formation théorique complétée par des travaux dirigés et des entretiens individuels de préparation à la certification .....	36
4.2.4.5. Des objectifs visés pour chacun des modules.....	37
4.2.4.6. Les modalités de dispensation pédagogique.....	38
4.2.4.7. Les situations d'apprentissage mises en place par les formateurs.....	38
4.2.4.8. Les supports de formation et les contenus détaillés .....	40
4.3. La formation pratique .....	45
4.3.1. Contexte réglementaire et durée de la formation pratique .....	45
4.3.2. Les objectifs généraux de la formation pratique .....	46
4.3.3. L'organisation de la formation pratique.....	47
4.3.3.1. Prérequis .....	47
4.3.3.2. Les modalités de la formation pratique .....	47
4.3.3.3. La définition conjointe du projet global de formation pratique.....	48
4.3.3.4. La recherche de formation pratique.....	49
4.3.3.5. La convention de formation pratique.....	50
4.3.4. Encadrement et rôle de l'encadrement de la formation pratique.....	50
4.3.4.1. Rôle du formateur référent de parcours de l'IRTS CA .....	50
4.3.4.2. Rôle du référent professionnel .....	52
4.4. Tableau de synthèse de l'organisation horaire de la formation au CNIA.....	54
4.5. Programmation prévisionnelle.....	54
4.5.1. Planification et organisation prévisionnelle de la formation de 2021 à 2023 .....	54
4.5.2. Calendrier prévisionnel des sessions de 2021 à 2023 .....	55
4.5.3. Prévisionnel des effectifs des apprenants et du total des heures d'accompagnement individuel réalisables par le formateur référent de parcours durant la formation au CNIA.....	55
4.5.4. Programmation prévisionnelle de la formation théorique : modules, contenus et intervenants .....	55
<b>5. L'évaluation des compétences par la certification.....</b>	<b>63</b>
5.1. La préparation à la certification .....	63
5.2. Rappel de la notice de la formation au CNIA .....	64
5.3. Les règlements d'examen.....	65

5.4.	Les épreuves d'évaluation des compétences .....	65
5.4.1.	Les épreuves écrites relatives au rapport de stage et à l'étude de situation. ....	66
5.4.2.	L'épreuve orale .....	68
5.4.3.	La composition du jury .....	69
5.4.4.	Le jury plénier .....	69
5.4.5.	La proclamation des résultats .....	70
5.4.6.	Les sessions de rattrapage .....	70
5.4.7.	La procédure de notification .....	70
<b>6.</b>	<b>Plan de communication .....</b>	<b>70</b>
<b>7.</b>	<b>Perspectives de l'IRTS CA pour la formation CNIA .....</b>	<b>72</b>
<b>Glossaire</b>	<b>75</b>	

## Préambule

La Stratégie Nationale pour l'autisme au sein des Troubles du Neuro-Développement (TND) 2018-2022 a mis en exergue le besoin essentiel et urgent que l'ensemble des acteurs susceptibles de repérer, de diagnostiquer, d'orienter et d'accompagner les personnes avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) soit formé.

Face à l'enjeu que représente ce nouveau challenge, l'IRTS CA se positionne comme un acteur de la formation dans le champ des TSA, et plus particulièrement pour être habilité à assurer la formation au certificat national d'intervention en autisme (CNIA).

L'IRTS CA dispose d'un réseau territorial qui s'étend de l'anté-région Champagne-Ardenne et alentours jusqu'au Grand-Est. Ce réseau a vocation à s'enrichir constamment et notamment grâce aux acteurs ciblés pour assurer les séquences de la formation (théorique et pratique), les témoignages et les jurys de certification.

Pour faciliter la lecture, tous les sigles suivis d'un « \* » sont répertoriés dans le glossaire.

## 1. Contexte

### 1.1. La formation à l'autisme à l'IRTS CA : une expérience et une expertise depuis plus de 20 ans.

Depuis 1999, l'IRTS CA a développé une offre de formation à l'autisme très variée allant de la formation de spécialisation à l'autisme - conformément à la circulaire DAS/TSIS\* n°98 232 du 10 avril 1998 - à la mise en œuvre de diverses actions de formation intra-établissements à la demande, d'ateliers d'analyse de la pratique professionnelle et de Modules d'Approfondissement Professionnel.

Parallèlement, l'IRTS CA a aussi été à l'origine de la création de plusieurs journées thématiques ouvertes à l'ensemble des apprenants de l'IRTS CA et au public extérieur.

Depuis plus de 20 ans, l'ensemble des dispositifs de formation à l'autisme portés par l'IRTS CA ont permis de former environ 1200 personnes concernées par l'accompagnement d'une

personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme (TSA<sup>1</sup>) dont des aidants familiaux, des proches aidants et des personnels éducatifs, paramédicaux, médicaux, éducatifs et de l'intervention sociale d'établissements et services sociaux et médico-sociaux pour enfants et adultes ou encore des entreprises impliquées dans l'embauche et ou l'accueil en stage de personne avec TSA.

Fort de cette expérience, l'IRTS CA a alors développé une réelle expérience et expertise sur le sujet entouré d'un large réseau de partenaires <sup>2</sup>, d'une équipe pédagogique spécialisée dans le champ des TSA composée de formateurs permanents ayant une expérience de terrain et de différents professionnels intervenant auprès de personnes atteintes de TSA tels que :

- Le médecin du Centre de Ressources Autisme Champagne Ardenne,
- Des médecins spécialistes en neurosciences et des pédopsychiatres,
- Des psychomotriciens spécialisés dans la sensorialité,
- Des orthophonistes,
- Des psychologues,
- Des enseignants spécialisés,
- Des intervenants socio-éducatifs,
- Des cadres d'établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- Des familles et des personnes avec TSA,
- Des membres d'associations de loisirs et d'associations de familles
- Et plus largement d'un réseau partenarial construit depuis 1999.

Dès septembre 1999 s'est tenue la **première session de formation de spécialisation à l'autisme**<sup>3</sup> labellisée par l'arrêté préfectoral du 24 mars 1999 auprès des personnels éducatifs intervenant auprès d'enfants et d'adultes avec autisme. Initialement rendue accessible uniquement aux personnels éducatifs de niveau III et plus, l'IRTS CA a alors demandé une dérogation pour permettre un accès à la formation aux personnels éducatifs de niveau IV et V justifiant de trois ans d'expérience auprès de personnes avec TSA. La dérogation acceptée a

<sup>1</sup> Dès à présent et dans la suite de ce projet pédagogique, l'acronyme « TSA » sera utilisé lorsqu'il sera fait référence aux Troubles du Spectre de l'Autisme.

<sup>2</sup> Voir Annexe 1 : Partenariat Autisme et TSA de l'IRTS CA

<sup>3</sup> Voir Annexe 2 : Expérience de l'IRTS CA dans le champ des TSA

permis l'ouverture de la formation à l'ensemble des métiers du secteur sanitaire, social, médico-social et des aidants familiaux.

Jusqu'à ce jour, la formation de spécialisation à l'autisme<sup>4</sup> a été organisée durant un parcours de formation théorique et pratique d'une durée de 316 heures réparties en 4 modules et selon une amplitude de formation de 2 années. La validation de ce parcours s'effectue après la remise d'un rapport de stage par l'apprenant puis la soutenance orale d'un mémoire ou d'une étude de cas.

Au total, 16 sessions de formation de spécialisation à l'autisme ont été ouvertes par l'IRTS CA et ce sont près de 285 personnes qui ont été formées aux modules I et II et 98 personnes ont participé ensuite aux modules III et IV. Au-delà de la spécialisation à l'autisme, à la demande d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ou d'entreprises, mais aussi pour continuer à diversifier l'offre pédagogique sur le territoire de la Champagne Ardenne et du Grand-Est, l'IRTS CA propose :

#### **Au niveau de la formation continue**<sup>5</sup> :

- **Des formations intra-établissement** répondant aux besoins des structures animées à 45 reprises au sein de différents établissements et services sociaux et médico-sociaux auprès de 807 personnes.
- **Des ateliers d'analyse de la pratique professionnelle** auprès de 91 personnes dans plusieurs établissements.
- **Des Modules d'Approfondissement Professionnel**<sup>6</sup> (MAP) « **Autisme et Troubles du Spectre Autistique** » dont 23 personnes ont été formées ces dernières années.

#### **Au niveau de la formation initiale**<sup>7</sup> :

- **Des contenus théoriques à l'ensemble des apprenants en formation initiale.**

<sup>4</sup> Voir Annexe 3 : Plaquette de la formation Autisme et TSA 2019 -2020 de l'IRTS

<sup>5</sup> Voir Annexe 3 : Plaquette de la formation Autisme et TSA 2019 -2020 de l'IRTS

<sup>6</sup> Voir Annexe 2 : Expérience de l'IRTS CA dans le champ des TSA

<sup>7</sup> Voir Annexe 2 : Expérience de l'IRTS CA dans le champ des TSA

Parallèlement, afin de sensibiliser les futurs professionnels de l'intervention sociale et médico-sociale et leur apporter les premiers éléments de connaissances spécifiques aux TSA, des contenus théoriques sont dispensés par l'équipe pédagogique spécialisée TSA auprès des apprenants en formation initiale dans le cadre de l'axe 2 de formation transversale : « *La personne et sa santé : besoins et potentialités* ».

Les filières des Educateurs Spécialisés, Assistants de Service Social, Educateurs de Jeunes Enfants, Educateurs Techniques Spécialisés, Moniteurs d'Atelier, Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale, Moniteurs Educateurs, Accompagnants Educatif et Sociaux, Surveillants de Nuit et Maître-sses de Maison sont ainsi concernés par ces apprentissages dispensés à l'occasion du « Module TSA » intégré dans l'axe 2 faisant partie intégrante de leur parcours de formation initiale et dont la durée varie de 7 à 14 heures selon les filières.

Il est à noter qu'en fonction de la filière, l'apport des connaissances est adapté avec des contenus théoriques spécifiques mobilisables en fonction de l'accompagnement qui aura à être réalisé par le professionnel. Par exemple, l'éducateur de jeunes enfants sera plus particulièrement formé au repérage précoce des signes d'alerte des TSA alors qu'un moniteur d'atelier sera davantage formé à la mise en place d'outils structurés (aménagement poste de travail) avec séquentiels pour accomplir des tâches. L'assistant de service social aura lui une formation plus globale allant du repérage précoce des signes d'alerte à l'accompagnement des personnes avec TSA sans déficience intellectuelle ou à haut potentiel.

Chaque année, ce sont près de 230 à 250 apprenants en formation initiale à l'IRTS CA, toutes filières confondues, qui sont sensibilisés aux TSA.

- **Des journées thématiques** ouvertes aux étudiants de l'IRTS CA et au public extérieur (familles et professionnels) dont les sujets abordés ont été la sensorialité, le vieillissement ou encore les loisirs et la culture de la personne avec TSA.



## 1.2 Orientations prises par l'IRTS CA à la suite des différents plans, de la Stratégie Nationale pour l'autisme 2018-2022 et des recommandations de la HAS

Depuis la mise en œuvre du dispositif de formation de spécialisation à l'autisme en 1999, l'offre de formation de l'IRTS CA n'a cessé d'évoluer et de s'actualiser au regard des pistes et des préconisations énoncées au sein des divers plans pour l'autisme et plus récemment de la stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022, mais aussi au regard des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) de la Haute Autorité de Santé (HAS).

A l'occasion du **premier plan 2005-2006 « Un nouvel élan pour l'autisme »** ayant permis la création et le développement des Centres de Ressources Autisme (CRA), le CRA Champagne Ardenne est ainsi devenu un partenaire privilégié de l'IRTS CA grâce à l'intervention du médecin du CRA au sein des actions de formation proposées.

Faisant suite au **deuxième plan 2008-2012** et à la mise en place des Comités Techniques Régionaux Autisme (CTRA), l'IRTS CA s'est impliqué dans la **mesure 5** de ce plan à divers niveaux :

- La « **diffusion du socle commun des connaissances sur les TSA** » en participant avec le CRA Champagne Ardenne et l'Agence Régionale de Santé (ARS) à la constitution du groupe des formateurs aux TSA pouvant bénéficier de la formation des formateurs sur tout le territoire de l'Est et en y animant 2 ateliers. A la suite de cette formation, l'IRTS CA a poursuivi son implication dans ce projet aux côtés du CRA Champagne Ardenne en participant aux réunions avec les formateurs aux TSA représentant les départements de la Marne, des Ardennes, de l'Aube et de la Haute-Marne. L'IRTS CA a participé à ces réunions jusqu'en 2015 et la fusion des Régions et la création de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est.
- Le « **développement de la formation tout au long de la vie professionnelle** », en proposant diverses actions de formation continue (formations intra-établissements, ateliers d'analyse de la pratique et Modules d'Approfondissement Professionnel) et de

sensibilisation aux expertises spécifiques que demandent l'accompagnement des personnes atteintes de TSA <sup>8</sup>.

Dès 1999, soit bien avant la publication du **troisième plan autisme 2013-2017** dont les mesures préconisaient une sensibilisation et la formation des intervenants, l'IRTS CA a intégré dans la formation spécialisée TSA, le repérage, l'annonce du handicap et le diagnostic précoce.

- Au niveau de la formation des intervenants, l'IRTS CA a poursuivi les rencontres avec le CRA Champagne-Ardenne de « formateur de formateurs » pour une sensibilisation vers différents publics, ceci jusqu'en 2015.

Enfin, la **stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement (TND) 2018-2022** qui a pour ambition de « donner une place égale dans la société »<sup>9</sup> aux personnes atteintes de TSA, repose sur cinq engagements et vingt mesures principales dont l'enjeu est de mieux comprendre et repérer les TSA au sein des troubles du neuro-développement afin de pouvoir mieux diagnostiquer les troubles, intervenir précocement et mieux accompagner les parcours de vie des personnes avec TSA.

La stratégie nationale comprend 101 mesures dont 20 mesures principales s'articulant autour de 5 engagements :

- **Remettre la science au cœur de la politique publique de l'autisme en dotant la France d'une recherche d'excellence** en créant un réseau de recherche d'excellence, en assurant une diffusion rapide des connaissances (référentiels de formation (DE\*, 3<sup>e</sup> cycle), formation continue, kits pédagogiques) et en soutenant le développement des **technologies** facilitant l'apprentissage et l'autonomie des personnes avec TSA.
- **Intervenir précocement auprès des enfants présentant des différences de développement, afin de limiter le sur-handicap** grâce au repérage des écarts au

<sup>8</sup> Voir Annexe 3 : Plaquette de la formation Autisme et TSA 2019-2020

<sup>9</sup> Source consultée en avril 2020 : <https://handicap.gouv.fr/autisme-et-troubles-du-neuro-developpement/>

« L'autisme et les TND. L'ambition de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement (TND) est avant tout de donner aux personnes, présentant des troubles du spectre autistique ou des troubles du neuro développement, une place égale dans la société. [...] Ces missions spécifiques ont été données à Claire Compagnon, déléguée interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme, auprès de Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées. Agir pour et avec les personnes autistes et leurs familles, c'est aussi ouvrir des voies nouvelles pour tous les autres handicaps. »

développement des très jeunes enfants, en confirmant rapidement les premiers signaux d'alerte en outillant les médecins (examens à 9 mois et à 24 mois), en sensibilisant sur l'adressage à la 2<sup>e</sup> ligne, en intervenant immédiatement pour réduire les délais de diagnostic et en réduisant très fortement le reste à charge des honoraires non conventionnés pour les familles (psychologue, psychomotricien et ergothérapeute).

- **Rattraper le retard en matière de scolarisation** en scolarisant en maternelle **tous** les enfants avec TSA, en soutenant les équipes pédagogiques par les établissements et services médico-sociaux y compris pour les enfants avec troubles sévères, en garantissant à chaque enfant un parcours scolaire fluide et adapté à ses besoins, de l'école élémentaire au lycée, en formant et accompagnant dans leur classe les enseignants accueillant des élèves avec TSA, en garantissant l'accès des jeunes qui le souhaitent à l'enseignement supérieur.
- **Soutenir la pleine citoyenneté des adultes** en mettant fin aux hospitalisations inadéquates des adultes avec TSA et renforcer la pertinence des prises en charge sanitaires, en accompagnant l'autonomie des adultes en leur proposant un logement adapté (logement inclusif, SAMSAH\*, PCPE\*), en insérant les personnes en milieu professionnel (Emploi accompagné ; ESAT\* hors les murs) ou en soutenant le pouvoir d'agir des personnes avec TSA (pair-aidance par la création d'un GEM autisme\* pour chaque département).
- **Soutenir les familles et reconnaître leur expertise** en développant des solutions de répit pour les familles, en amplifiant la formation des aidants sur l'ensemble du territoire, en mettant en place de nouveaux dispositifs de soutien et d'accompagnement et en reconnaissant l'expertise des familles vis-à-vis des institutions et des professionnels.

Ces 5 engagements portent avant tout l'ambition d'une société plus inclusive pour l'ensemble des personnes autistes et/ou présentant des troubles du neuro-développement et ce tout au long de leur parcours de vie (scolarisation, emploi, habitat, inclusion sociale et culturelle...).

Au regard de l'ensemble des engagements pris devant permettre l'inclusion des personnes atteintes de TSA, il est à noter que la stratégie nationale pour l'autisme au sein des TND 2018-2022 met particulièrement en exergue le besoin d'information, de sensibilisation et/ou de formations initiales et continues tant des familles et des proches aidants que des divers professionnels des secteurs de la petite enfance, de l'éducation, du sanitaire, du médico-social et du social concernés par l'accompagnement de la personne avec TSA, à tous les âges de sa vie. Elle permet aussi de développer et de généraliser plusieurs dispositifs innovants tels que les unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA), les GEM Autisme et les plateformes de coordination et d'orientation (PCO) des enfants repérés comme ayant un risque de troubles du neuro-développement et pour lesquels un parcours de bilans et d'interventions précoces coordonné doit s'organiser grâce à l'intervention des acteurs de deuxième ligne.

Pour parvenir à cette coordination, il est important que les acteurs de deuxième ligne chargés du parcours de soins de la personne avec TSA, qu'ils soient du secteur sanitaire, médico-social ou libéral puissent partager les mêmes connaissances en accord avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé.

Avec l'évolution des politiques publiques et des enjeux autour de la professionnalisation des acteurs intervenant dans le champ des TSA, la formation labellisée actuelle ne peut suffire et doit poursuivre son évolution. Tout en prenant appui sur l'expertise et le savoir-faire développés depuis 1999 par son équipe pédagogique TSA soutenue par le réseau de partenaires construit en Grand-Est, l'IRTS CA souhaite contribuer à la réussite des cinq engagements de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022. L'IRTS CA souhaite également contribuer à la formation des acteurs de deuxième ligne tout en poursuivant son implication au sein de la formation initiale des futurs professionnels de l'intervention sociale et médico-sociale, mais aussi en perpétuant sa démarche pédagogique de former les acteurs concernés par l'accompagnement d'une

personne avec TSA en leur proposant notamment l'accès au Certificat National d'Intervention en Autisme (CNIA).

### 1.3. Le cadre d'intervention du CNIA : le décret n° 2020-1064 du 17 août 2020 et l'arrêté du 17 août 2020

Ce projet pédagogique est construit dans le cadre du décret n°2020-1064 du 17 août 2020 relatif au certificat national d'intervention en autisme qui « vise à renforcer les compétences des professionnels dans le domaine du repérage, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme [et à définir] également les modalités de formation et de certification nécessaires à l'obtention de ce certificat ». Ce projet pédagogique est également organisé selon l'arrêté du 17 août 2020 relatif aux référentiels de compétence, de formation et d'évaluation des certificats nationaux d'intervention en autisme de premier degré et de second degré extrait du JORF\* N°0201 du 18 août 2020 texte n°19.

« Le certificat national d'intervention en autisme de **premier degré** est ouvert aux personnes exerçant les professions ou les activités sociales mentionnées au livre IV du code de l'action sociale et des familles et aux personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 3 à 4 du cadre national des certifications professionnelles. Le certificat national d'intervention en autisme de **second degré** est ouvert aux personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 5 à 8 du cadre national des certifications professionnelles. »<sup>10</sup>

## 2. L'accès à la formation

### 2.1. L'admission en formation : les prérequis nécessaires pour intégrer la formation au CNIA

Pour pouvoir accéder à cette formation préparant au certificat national d'intervention en autisme, les personnes doivent être âgées au minimum de 18 ans. La formation au CNIA s'adresse :

- ✓ Aux personnes exerçant les professions ou les activités sociales mentionnées au livre IV du code de l'action sociale des familles ;

<sup>10</sup> Source : article 1 du décret n°2020-1064 du 17 août 2020

- ✓ Aux personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 3 à 8 conformément au cadre national des certifications professionnelles ;
- ✓ Aux employeurs ;
- ✓ Aux organismes prestataires d'actions concourant au développement de compétences.

Le certificat national d'intervention en autisme **de premier degré** est ouvert aux personnes exerçant les professions ou les activités sociales mentionnées au livre IV du code de l'action sociale et des familles et aux personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 3 à 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Le certificat national d'intervention en autisme **de second degré** est ouvert aux personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 5 à 8 du cadre national des certifications professionnelles.

## 2.2. Le public ciblé pour la formation au CNIA

Par la formation au CNIA, l'IRTS CA souhaite proposer un référentiel commun des connaissances aux différentes personnes intervenant avec et auprès de personnes avec TSA quels que soient leurs disciplines, leurs champs d'intervention ou leurs intérêts :

- ✓ Les aidants familiaux ;
- ✓ Les proches aidants ;
- ✓ Les professionnels du médico-social, du sanitaire et du paramédical, de l'intervention sociale, de l'éducation, du libéral ;
- ✓ Les professionnels de l'entreprise ;
- ✓ Les bénévoles et professionnels du secteur associatif ;
- ✓ Et autres...

## 2.3. Effectif des promotions

L'IRTS CA propose d'ouvrir la formation au CNIA à partir de l'inscription d'un minimum de **14 personnes**. L'effectif maximal par promotion est fixé à **28 personnes** pour permettre de proposer des temps pédagogiques spécifiques en sous-groupe de 7 personnes maximum.

## 2.4. Lieux de la formation

Selon les besoins exprimés, cette formation peut avoir lieu dans les locaux de l'IRTS CA, dans les locaux d'un établissement, d'une entreprise ou d'un organisme prestataire ou même en délocalisation à la demande d'un groupement d'établissements, d'entreprises ou organismes prestataires d'un même territoire.

## 2.5. L'inscription à la formation

Un dossier d'inscription<sup>11</sup> est à retirer à l'IRTS CA ou est téléchargeable sur le site de l'IRTS CA, rubrique formations autisme / TSA.

Le dossier du candidat doit notamment comporter :

- Une fiche d'inscription détaillée reprenant les formations initiales et continues et le cas échéant les formations suivies dans le champ des TSA
- Les photocopies des diplômes et/ou des titres professionnels obtenus.

Le dossier d'inscription est à compléter, à signer et à envoyer à l'adresse suivante :

IRTS Champagne Ardenne  
Formation Autisme  
8 Rue Joliot Curie  
51100 Reims

Seuls les dossiers complets, reçus dans les délais, seront pris en considération, le cachet de la poste faisant foi.

## 2.6. La commission d'admission en formation au CNIA

La commission d'admission en formation au CNIA est chargée de :

- L'étude des dossiers déposés par chaque personne
- L'analyse de la complétude des éléments administratifs nécessaires à l'entrée en formation

---

<sup>11</sup> Voir Annexe 4 : Prototypage du dossier d'inscription de la formation CNIA

- L'identification du degré de formation au CNIA requis pour chacune des personnes inscrites après consultation de leur(s) diplôme(s) ou titre(s) professionnel(s) détenu(s).

Elle est composée par le directeur de la pédagogie et des formations, la coordinatrice de la formation et l'assistante pédagogique.

Le CNIA de « **premier degré** » est ouvert aux personnes exerçant les professions ou les activités sociales mentionnées au livre IV du code de l'action sociale et des familles et aux personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 3 à 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Le CNIA de « **second degré** » est ouvert aux personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 5 à 8 du cadre national des certifications professionnelles »<sup>12</sup>

Dans le cas d'un nombre d'inscriptions **supérieur à 28 personnes**, une liste d'attente est dressée. Les personnes concernées sont informées par l'IRTS CA et les dates pressenties des futures sessions de formation au CNIA leur sont communiquées. L'ordre de passage de cette liste d'attente est construit chronologiquement à la date de réception la plus ancienne du dossier administratif complet.

Bien conscient de l'enjeu national entraîné par l'ouverture de cette formation certifiante au CNIA et du nombre potentiel de personnes désireuses de se certifier, l'IRTS CA envisage d'ouvrir 2 sessions de formation minimum par année civile et ajustera le nombre de sessions de formation délivrées au nombre d'inscriptions.

A l'issue de la commission d'admission, le directeur de l'IRTS CA de la pédagogie et des formations arrête la liste des personnes admises à suivre la formation au CNIA puis la transmet au représentant de la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale.

Une fois la liste des apprenants arrêtée, l'IRTS CA prévient par courrier individuel les personnes inscrites à la formation au CNIA et adresse aux personnes inscrites le livret d'accueil destiné aux nouveaux apprenants<sup>13</sup>, les identifiants et codes d'accès à leur compte Office 365.

<sup>12</sup> Source : article 1 du décret n°2020-1064 du 17 août 2020

<sup>13</sup> Annexe 5 : Livret d'accueil IRTS CA



Cet accès en ligne leur permettra de remplir en amont de la formation le **questionnaire de recueil des attentes et besoins**<sup>14</sup>.

En cas de désistement de la part d'un apprenant avant le début de la session de formation au CNIA, un mail ou un courrier sera envoyé à la coordinatrice de la formation chargée d'en informer le pôle administratif et pédagogique.

### 3. L'organisation de la formation

#### 3.1. Une équipe au service de la formation

La formation au CNIA s'appuie sur les deux pôles de l'organisation fonctionnelle de l'IRTS CA.

Sous la responsabilité de la Direction Générale et de la Direction de la pédagogie et des formations, deux équipes œuvrent ensemble tout au long du cycle de la formation :

- Une équipe relevant du Pôle administratif, finance et logistique.
- Une équipe pédagogique relevant du Pôle pédagogique

#### ➤ Les activités du Pôle administratif, finance et logistique

Cette équipe est composée de personnels salariés et permanents de l'IRTS CA et est placée sous la responsabilité du directeur général de l'IRTS CA. Elle regroupe :

- La représentation de la vie institutionnelle et de la vie étudiante
- Le système d'informations et communication
- Les services généraux, d'accueil et d'entretien
- Le pôle finances
- Le pôle ressources humaines
- Les relations internationales
- Les services d'admission et d'orientation ; évènementiel
- Le centre de ressources documentaires<sup>15</sup>

<sup>14</sup> Annexe 6 : Questionnaires individuels

<sup>15</sup> Annexe 32 : Equipements et matériels pédagogiques

➤ L'équipe du Pôle pédagogique<sup>16</sup>

Deux directeurs de la pédagogie et des formations œuvrent au sein de ce pôle et pilotent l'ensemble des dispositifs de formation proposés et dispensés par l'IRTS CA tels que :

- Les formations de niveaux 4 et 5
- Les formations de niveaux 6
- Les formations supérieures et d'encadrement
- Les spécialisations
- Les perfectionnements et approfondissements professionnels
- Les préparations et l'accompagnement à la professionnalisation.

➤ L'équipe des intervenants de la formation au CNIA est plus particulièrement composée<sup>17</sup> par :

- Le directeur de la pédagogie et des formations de niveau 6 et des spécialisations
- Le gestionnaire référent de la formation, dénommé « coordinatrice de la formation » ;
- Une assistante pédagogique ;
- Des formateurs permanents de l'IRTS CA ;
- Des formateurs référents de parcours de l'IRTS CA ;
- Les professionnels du centre de ressources documentaire de l'IRTS CA ;
- Des formateurs et intervenants experts vacataires ;
- Des pairs formateurs dits « témoins » : personnes avec TSA, aidants familiaux, proches aidants, différents partenaires associatifs et autres. L'équipe s'enrichit ponctuellement de témoignages de personnes avec TSA, de familles, de différents partenaires ;
- Des jurys.

**Le directeur de la pédagogie et des formations assure :**

<sup>16</sup> Annexe 7 : Organigramme fonctionnel Autisme

<sup>17</sup> Voir Annexe 8 : Liste des intervenants et des jurys à la formation CNIA

- Le pilotage stratégique et pédagogique de la formation au CNIA, la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet pédagogique ;
- L'évaluation de la formation dans le cadre de la démarche qualité et du rapport d'activité ;
- Le pilotage du Conseil de perfectionnement de la formation et du Comité technique pédagogique ;
- Le développement du partenariat avec les acteurs du territoire de Champagne-Ardenne et de la Région Grand-Est impliqués dans le champ des TSA.

Le **responsable de la formation** est l'interlocuteur privilégié des candidats quelles que soient les questions abordées ou les difficultés rencontrées au cours du parcours de formation préparatoire. Il organise la formation, assure l'animation et l'encadrement de l'équipe pédagogique. Il est responsable de la mise en œuvre du projet pédagogique. Il initie les actions de partenariats. En lien avec la responsable du centre de documentation, il assure la veille sur l'état des connaissances et de la recherche scientifique. Il veille aussi à la qualité des contenus et des outils pédagogiques mobilisés en s'assurant que les recommandations de bonnes pratiques professionnelles et les connaissances scientifiques soient conformes et actualisées. Il gère et organise les évaluations tout au long du dispositif de formation via les enquêtes de satisfaction et les bilans de la formation. Il développe le réseau des organismes gestionnaires dans le champ des TSA, des intervenants, des pairs formateurs, des organismes d'accueil en stage..

L'**assistante pédagogique** assure l'accueil et l'information auprès des personnes désireuses de s'inscrire à la formation et auprès des apprenants. Elle participe à la commission d'admission en formation et s'assure de la complétude des dossiers administratifs. Elle réalise la vérification de la prise en charge financière des coûts de la formation en lien avec le candidat, et/ou son employeur (portail Espace des Organismes de Formation (EDOF)) Elle gère les actions de formation sur le plan administratif (contrat de travail des salariés vacataires, veille sur le recueil des supports de formation de l'équipe pédagogique, ...). Elle est en charge du volet administratif des sessions d'examen (convocations, envoi des courriers de notification des résultats d'examen...).

Les **formateurs permanents** interviennent également dans la dispense de contenus de connaissances au regard de leurs spécificités. Les formateurs permanents sont également amenés à réaliser la **référence de parcours**.

En lien avec la coordinatrice de formation, les **formateurs référents de parcours** sont plus particulièrement chargés d'accompagner les apprenants tout au long de leur parcours de formation. Ils assurent le suivi de la formation pratique et soutiennent les apprenants dans la construction de leur projet global de formation. Ils valident conjointement avec le référent professionnel de l'organisme d'accueil en stage le projet de formation pratique formulé par l'apprenant. Si nécessaire et en cas de difficultés et/ou freins repérés, ils réalisent des entretiens tripartites avec le référent professionnel et l'apprenant. De manière individuelle et collective, ils accompagnent les apprenants dans la construction de leurs dossiers de rapport de stage et d'étude de situation et réalisent des entraînements à l'épreuve orale avec les apprenants en vue de leur certification.

Les **personnels du centre de ressources documentaire** accueillent les candidats, étudiants, demandeurs d'emploi ou salariés pour les prêts d'ouvrage, de revues spécialisées, etc. Le responsable du centre de documentation assure la veille documentaire et juridique en lien avec les TSA et actualise les bibliographies inhérentes au sujet. Il veille aussi à doter le centre de documentation d'ouvrages récents dans le champ des TSA.

Les **formateurs occasionnels, prestataires de service ou professions libérales** assurent les contenus de formation en mobilisant leurs connaissances dans le champ des TSA, leur expérience et leur expertise de terrain auprès des personnes avec TSA.

Les **pairs-formateurs** dits « **témoins** » concourent à partager leur parcours, leur vécu et/ou leur regard sur le sujet des TSA que ce soit en tant que personne atteinte de TSA, d'aidant familial, de proche aidant ou de bénévole engagé dans l'accompagnement des personnes avec TSA. Les témoins peuvent aussi être d'anciens apprenants au CNIA et qui partagent leur expérience.

Les membres du **jury** sont chargés d'évaluer pour chacun des candidats, l'acquisition des compétences nécessaires à l'obtention du CNIA de premier et de second degré. Ces membres composent les **commissions d'évaluation des jurys** et la commission du **jury plénier**.

### 3.2. Effectif des équipes pédagogiques et d'évaluation des compétences au CNIA

## SYNOPSIS :

Equipe pédagogique permanente de l'IRTS-CA					Equipe pédagogique non permanente							Total équipe pédagogique formation CNIA		Jurys			
Direction		Coordinatrice		Formateurs et référents de parcours		Vacataires salariés		Travailleurs indépendants		Pair-Formateurs Témoins		Convention de mise à disposition					
Nb		Nb		Nb		Nb		Nb		Nb		Nb		Nb		Nb	
1		1		4		16		7		4		1		34		13	

### 3.3. Les modalités de suivi qualitatif de la formation au CNIA

#### 3.3.1 Les diverses instances

Au sein de l'IRTS CA, le **Conseil d'Administration de l'IRTS CA** veille aux orientations stratégiques et à leurs mises en œuvre, et est régulièrement informé des activités de la formation au CNIA par le biais du rapport d'activité de la filière Autisme et TSA, au même titre que l'ensemble des activités développées au sein de l'institut.

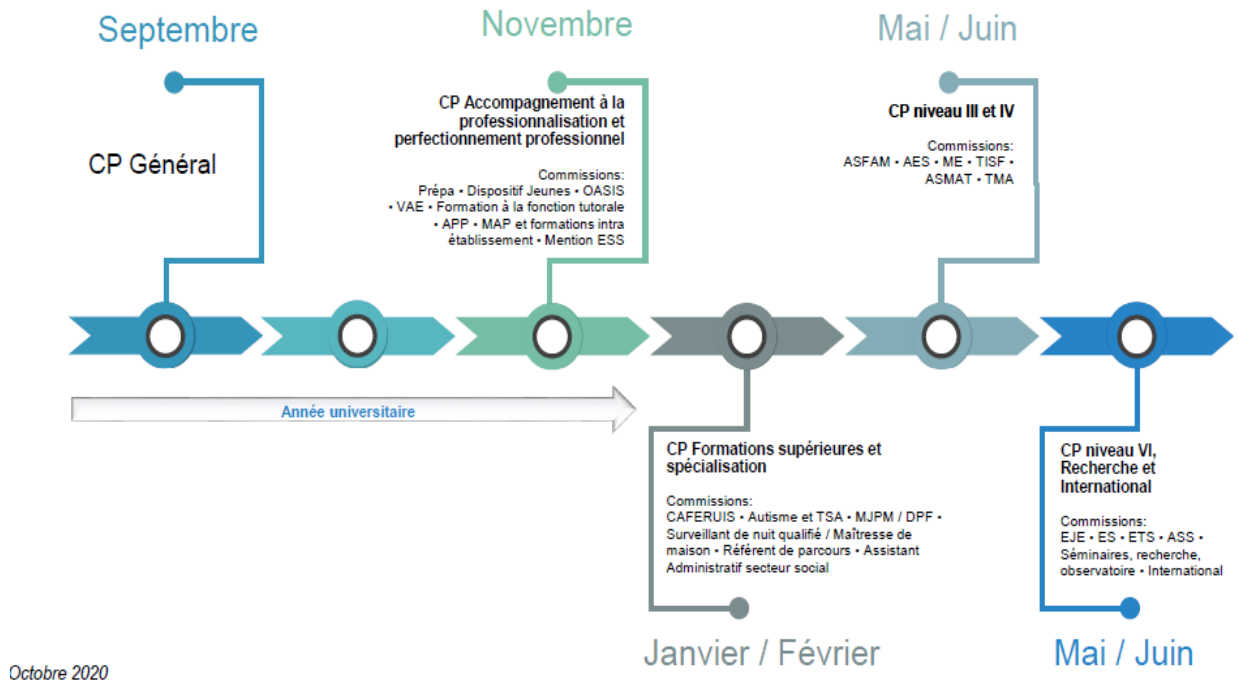
Deux autres instances veillent à la qualité et au bon déroulement de la formation préparatoire à la certification :

- Le **Conseil de Perfectionnement des formations supérieures et des spécialisations** de l'IRTS CA est une instance de travail se réunissant au moins une fois dans l'année. Cette instance est consultée sur toutes les étapes de la formation au CNIA pour validation des décisions stratégiques et pédagogiques proposées : elle a une fonction consultative et rend compte de l'activité de la formation concourant ainsi à la démarche qualité. Durant le Conseil de Perfectionnement, l'institut s'assure à ce que l'ensemble des parties prenantes de la formation soient représentées : services de l'Etat, employeurs, formateurs, apprenants...

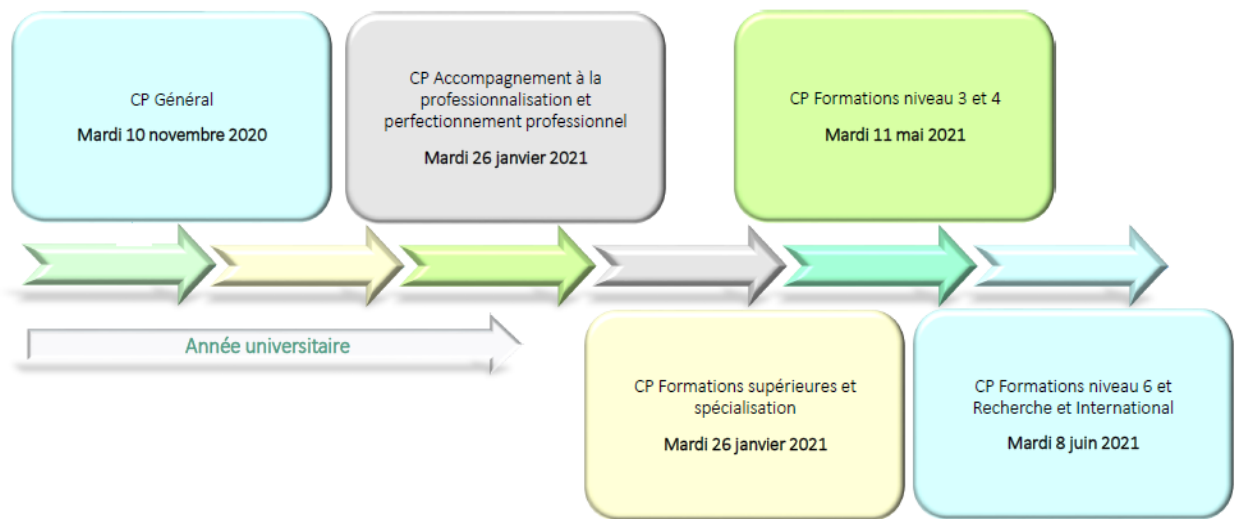
Concernant les formations autisme et TSA proposées par l'IRTS CA, le conseil de perfectionnement a lieu chaque année durant le premier trimestre au mois de janvier ou février et est co-animé par le directeur de la pédagogie et des formations et la coordinatrice de la formation. Le conseil de perfectionnement Autisme et TSA aura lieu le mardi 26 janvier 2021.

Ci-Dessous : le schéma d'organisation des Conseils de Perfectionnement de l'IRTS CA et le calendrier de l'année 2020-2021

### Organisation des Conseils de Perfectionnement IRTS-CA



## Calendrier des Conseils de perfectionnement 2020/2021 IRTS-CA



- **Le Comité Technique et Pédagogique (CTP)** a vocation à réunir l'ensemble de l'équipe pédagogique de la formation au CNIA d'une même session de formation. Pour chaque session, deux rencontres sont prévues et sont planifiées en amont de la formation et en fin de session entre la 4<sup>ème</sup> et la 5<sup>ème</sup> semaine de formation au CNIA.

Les objectifs de ce comité sont de :

- Coordonner les différentes interventions de l'équipe pédagogique permanente et non permanente ;
- Proposer une veille des connaissances à l'équipe pédagogique en lien avec les RBPP de la HAS et l'évolution des connaissances scientifiques dans le champ des TSA ;
- Réajuster et actualiser de façon permanente les contenus pédagogiques en lien avec la veille réalisée ;
- S'assurer de la cohérence et de la fiabilité des apports pédagogiques proposés ;
- Préparer le bilan général et le rapport d'activité.

Afin de permettre à un maximum des membres du CTP de participer à cette instance de travail, l'IRTS CA propose de privilégier ces temps de rencontre par l'organisation des réunions en visio-conférence.

### 3.3.2. Le rapport d'activité

Le rapport d'activité est un document écrit recueillant l'ensemble des données quantitatives et qualitatives de la formation au CNIA. Il constitue un bilan par année civile de la formation. C'est un document incontournable dans la démarche qualité de l'IRTS CA car il est communiqué à l'occasion des instances de pilotage telles que l'assemblée générale de l'IRTS CA et le conseil de perfectionnement des formations. Le rapport d'activité CNIA sera consultable sur le site internet de l'IRTS CA.

### 3.3.3. Les divers outils de suivi qualitatif

L'IRTS CA s'insère dans une démarche d'amélioration continue en conformité avec la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel instaurant de nouvelles règles en matière de qualité. A ce titre, au cours de la formation au CNIA différents temps sont formalisés pour recueillir des données qualitatives quant à la satisfaction des apprenants et/ou de leur commanditaire. Les données recueillies sont traitées et utilisées dans l'argumentation des rapports d'activités et des conseils de perfectionnement. Elles sont également transmises à l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique au cours des comités techniques pédagogiques.

Le recueil des données s'effectue selon différentes modalités :

- De manière collective : « à chaud » à l'occasion du bilan intermédiaire et du bilan final respectivement proposés au cours de la troisième semaine et de la dernière semaine de formation. Ces bilans sont réalisés par la coordinatrice de la formation au CNIA et les formateurs référents de parcours sous la forme d'un débriefing oral avec les apprenants. Au total, 1,5 heures sont consacrées à ces temps de débriefing.
- De manière individuelle : avec le recueil anonyme des données via des questionnaires de recueil des attentes et d'évaluation<sup>18</sup> de l'IRTS CA. Ces questionnaires sont soumis

<sup>18</sup> Voir Annexe 6 : Questionnaires individuels



à chaque apprenant via l'application « Microsoft Form » de leur compte Office 365 IRTS CA<sup>19</sup> sus-citée où ils les complètent en version dématérialisée, à savoir :

- Avant l'entrée en formation : le questionnaire de recueil des attentes de l'apprenant

Le questionnaire de « recueil des attentes de l'apprenant » permet d'ajuster au mieux les contenus pédagogiques et les modalités de la formation. Ce questionnaire est à remplir via le compte Office 365 IRTS CA au plus tard quatre semaines avant le début de la session de formation au CNIA. L'analyse du recueil des besoins des apprenants est réalisée par la coordinatrice de la formation de l'IRTS CA afin d'en faire le retour aux formateurs concernés avant le début de leur séquence de formation lors du comité technique pédagogique ou par tout autre moyen.

- Le dernier jour de la formation théorique : les questionnaires d'évaluation de fin de formation, volet logistique et environnement de travail et volet pédagogique

Ces questionnaires d'évaluation anonymes en deux volets, sont l'occasion pour l'apprenant de faire le bilan général de sa formation. Pour l'IRTS CA, il s'agit d'évaluer la formation au CNIA notamment au niveau des conditions logistiques, matérielles humaines et pédagogiques mises à disposition.

- Six mois après la fin de la formation au CNIA : le questionnaire d'évaluation post formation à destination du commanditaire de la formation.

A l'appui de ce questionnaire d'évaluation anonyme, l'IRTS CA souhaite mesurer l'impact de la formation suivie sur les pratiques professionnelles des salariés ayant participé à la certification afin d'améliorer la formation (contenus, rythmes...). Les données recueillies sont traitées et utilisées dans l'argumentation des rapports d'activités et des conseils de perfectionnement.

---

<sup>19</sup> Voir Annexe 9 : Notice d'information des outils numériques à l'IRTS CA et notice informatique d'utilisation d'un logiciel de visio-conférence

### 3.4 Assiduité et présence

Selon l'arrêté du 17 août 2020 relatif aux référentiels de compétence, de formation et d'évaluation des certificats nationaux d'intervention en autisme de premier degré et de second degré, "pour pouvoir être présenté aux épreuves d'évaluation finales, le candidat doit avoir effectué l'ensemble du parcours de formation théorique et pratique". Ainsi tout candidat justifiant ou non d'heures d'absence durant la formation théorique et/ou pratique ne pourra être présenté à la certification prévue dans sa session. Il pourra, sous réserve de justifier d'un rattrapage des heures non réalisées, se présenter à une session de certification ultérieure.

La participation active à l'ensemble des activités de chaque cycle de formation est obligatoire et constitue un critère d'évaluation accepté lors de la signature du contrat individuel de formation ou convention de formation.

#### – Ponctualité

Les apprenant(e)s sont tenu(e)s de respecter les horaires des cours. Un enseignant peut refuser l'accès à son cours, lorsque celui-ci a débuté, aux retardataires qui dès lors sont considérés comme absents.

Le respect des horaires prévaut quel que soit le lieu de formation.

#### – Emargement

L'émargement est obligatoire.

Que la séance de formation ait lieu dans les locaux de l'institut ou soit délocalisée, tout(e) apprenant(e) émarge la feuille de présence, lors de chaque demi-journée de présence ou intervention. Des attestations des heures effectives de présence peuvent être demandées par l'intéressé(e), son employeur ou tout autre organisme contribuant au financement de sa formation. Les attestations sont établies à partir des feuilles d'émargement.

Au regard de l'article 441-1 du Code pénal, toute fausse signature sur une feuille d'émargement constitue d'une part le délit de faux pour celui qui aura falsifié la signature

d'un(e) apprenant(e) et d'autre part le délit d'usage de faux pour ce dernier, qui en sera le/la bénéficiaire. Les peines vont jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Toute absence doit être motivée par écrit à l'assistante administrative de la formation ainsi qu'au/à la responsable de la formation dans un délai maximal de 48 heures et fera l'objet d'un travail compensatoire d'importance comparable. Elle sera inscrite au dossier de l'apprenant(e) et sur les documents administratifs relatifs aux attestations par l'IRTS-CA. Les financeurs et employeurs seront informés à l'initiative de l'IRTS-CA.

En cas d'absence entraînant une insatisfaction du parcours, la direction des formations et le/la responsable de formation se réservent le droit de se prononcer sur la poursuite ou non de la formation.

### 3.5 Procédure de suspension ou d'arrêt anticipé de la formation

Selon l'article 20 du Règlement Intérieur de l'IRTS CA, **en cas d'absence** entraînant une insatisfaction du parcours, la direction des formations et le/la responsable de formation se réservent le droit de se prononcer sur la poursuite ou non de la formation.

Selon l'article 23 du règlement sus-cité, les **demandes d'interruption provisoire de scolarité** pour motifs personnels sont soumises à la décision de la direction pédagogique qui arrête les modalités de reprise éventuelle, après avis des formateurs référents.

La demande de suspension de formation est faite par écrit, la réponse l'est également (la suspension de formation ne peut ordinairement être supérieure à une année).

Selon l'article 24, lorsque la direction générale envisage l'**arrêt définitif de la formation** d'un(e) apprenant(e), une convocation écrite portant l'objet, la date, l'heure et le lieu de l'entretien est adressée à l'intéressé(e) par lettre recommandée ou remise à l'intéressé(e) contre décharge.

Durant l'entretien, la direction générale ou son représentant indique le motif de l'arrêt définitif et recueille les explications de l'apprenant(e). Sa décision définitive est ensuite

notifiée à l'apprenant(e) par lettre recommandée avec accusé de réception au moins deux jours ouvrables après la date de l'entretien.

Au cours de l'entretien, l'intéressé(e) peut se faire assister par une personne de son choix. La convocation mentionnée à l'alinéa précédent fera état de cette faculté.

## 4. L'offre de formation

### 4.1. Cadre réglementaire de la formation au CNIA

Il s'agit d'une formation certifiante qui vise à développer et à renforcer les connaissances théoriques et pratiques ainsi que les compétences nécessaires au repérage, à l'orientation et à l'accompagnement des personnes atteintes de TSA. Elle a également pour but de sécuriser les pratiques des personnes intervenant auprès des personnes avec TSA.

L'enregistrement auprès de France Compétences, couplés avec le référencement Qualiopi de l'IRTS CA permettent aux candidats d'accéder à la mobilisation de leur Compte Personnel de Formation (CPF).

D'après le décret n°2020-1064 du 17 août 2020 relatif au certificat national d'intervention en autisme et l'arrêté du 17 août 2020 aux référentiels de compétence, de formation et d'évaluation des certificats nationaux d'intervention en autisme de premier degré et de second degré, la formation s'articule autour de deux degrés de formation selon la répartition horaire suivante :

- ⇒ Une formation dite de « **premier degré** » de **140 heures théoriques** et de **140 heures de formation pratique en stage(s)** à destination des personnes exerçant les professions ou les activités sociales mentionnées au livre IV du code de l'action sociale et des familles ou des personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 3 à 4 du cadre national des certifications professionnelles.
- ⇒ Une formation dite de « **second degré** » de **175 heures théoriques** et de **140 heures de formation pratique en stage(s)** à destination des personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 5 à 8 du cadre national des certifications professionnelles.

L'arrêté du 17 août 2020 précise aussi les neuf domaines de compétences (DC) à développer durant le parcours de formation au CNIA, quel que soit le degré de formation entrepris, à savoir :

**DC 1 :** Participer à l'évaluation du fonctionnement global de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme

**DC2 :** Communiquer avec la personne atteinte de TSA et optimiser sa propre communication

**DC 3 :** Prendre en compte les particularités sensorielles de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme

**DC 4 :** Optimiser les interactions sociales de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme

**DC 5 :** Prévenir et gérer les comportements-problèmes de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme

**DC 6 :** Elaborer et mettre en œuvre le projet personnalisé d'intervention de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme

**DC 7 :** Être en veille sur l'état de santé d'une personne de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme

**DC 8 :** Mettre en œuvre des approches et des outils adaptés dans la réalisation des interventions dont bénéficie une personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme

**DC 9 :** Actualiser ses connaissances relatives aux troubles du spectre de l'autisme

Chaque domaine de compétences est composé d'une à plusieurs compétences communes et/ou spécifiques au premier et au second degré. Le tableau ci-dessous permet d'identifier les compétences communes (en écriture noire) et les compétences spécifiques à chaque degré (en écriture bleue) :

DC	Compétences premier degré CNIA, niveaux 3 à 4	Compétences second degré CNIA, niveaux 5 à 8
<b>DC1</b>	Rendre compte des observations quotidiennes obtenues en utilisant des échelles et outils validés.	Participer en équipe au processus continu d'évaluation de la personne dans ses différents domaines fonctionnels, à partir des observations quotidiennes et d'échelles et outils validés

<b>DC2</b>	<p>Communiquer de manière adaptée avec la personne en exploitant les différentes dimensions de la communication. Utiliser les outils de communication alternative et/ou augmentative pour réduire les difficultés de communication expressive et réceptive. Adapter son comportement et ses actions aux particularités de la personne. Favoriser les échanges en tenant compte des particularités communicatives de la personne.</p>	<p>Communiquer de manière adaptée avec la personne en exploitant les différentes dimensions de la communication. Utiliser les outils de communication alternative et/ou augmentative pour réduire les difficultés de communication expressive et réceptive. Adapter son comportement et ses actions aux particularités de la personne. Favoriser les échanges en tenant compte des particularités communicatives de la personne.</p>
<b>DC3</b>	<p>Identifier les particularités sensorielles de la personne. Prendre en compte les particularités de la personne dans le cadre de la vie quotidienne.</p>	<p>Identifier les particularités sensorielles de la personne. Prendre en compte les particularités de la personne dans le cadre de la vie quotidienne.</p>
<b>DC4</b>	<p>Identifier les interactions qui posent problème à la personne. <i>Agir de manière à permettre à la personne de comprendre et mettre en œuvre des règles de vie et des codes sociaux.</i> Prévenir les situations potentielles de conflits entre la personne et son entourage.</p>	<p>Identifier les interactions qui posent problème à la personne. <i>Réaliser des actions adaptées permettant à la personne de comprendre et mettre en œuvre des règles de vie et des codes sociaux.</i> <i>Mettre en œuvre des actions et créer les opportunités pour encourager la participation sociale de la personne dans des contextes de vie ordinaire.</i> Prévenir les situations potentielles de conflits entre la personne et son entourage.</p>
<b>DC5</b>	<p>Identifier les situations et/ou problèmes somatiques de toute nature susceptibles de générer des comportements-problèmes de la personne. Repérer les signes liés aux comportements-problèmes de la personne. Adapter les interventions auprès de la personne et de son environnement. Prévenir les comportements-problèmes de la personne.</p>	<p>Identifier les situations et/ou problèmes somatiques de toute nature susceptibles de générer des comportements-problèmes de la personne. Repérer les signes liés aux comportements-problèmes de la personne. Adapter les interventions auprès de la personne et de son environnement. Prévenir les comportements-problèmes de la personne.</p>
<b>DC6</b>	<p>Prendre en compte les demandes, les besoins et les intérêts de la personne en s'appuyant sur ses compétences et ses particularités. Apporter des éléments utiles à la démarche d'élaboration, de conduite et d'ajustement continu du projet personnalisé d'intervention, en tenant compte des particularités personnelles et environnementales de la personne. Impliquer les acteurs familiaux dans le processus de construction, de conduite et d'évolution du projet personnalisé d'intervention. Mettre en œuvre des activités éducatives adaptées. <i>Contribuer à la continuité des interventions des professionnels et membres de l'entourage accompagnant la personne quels que soient les lieux de vie de la personne.</i></p>	<p>Prendre en compte les demandes, les besoins et les intérêts de la personne en s'appuyant sur ses compétences et ses particularités. Apporter des éléments utiles à la démarche d'élaboration, de conduite et d'ajustement continu du projet personnalisé d'intervention, en tenant compte des particularités personnelles et environnementales de la personne. Impliquer les acteurs familiaux dans le processus de construction, de conduite et d'évolution du projet personnalisé d'intervention. Mettre en œuvre des activités éducatives adaptées. <i>Contribuer au développement de la cohérence et au continuum des interventions des professionnels et membres de l'entourage accompagnant la personne quels que soient ses lieux de vie.</i> <i>Etablir des partenariats afin d'inscrire le projet personnalisé d'intervention et la trajectoire de vie de la personne dans ses différents lieux de vie.</i></p>
<b>DC7</b>	<p>Repérer les manifestations somatiques et psychologiques d'une altération de la santé de la personne. Identifier les modalités d'expression de la douleur propres à la personne. Transmettre les informations recueillies aux personnes idoines.</p>	<p>Repérer les manifestations somatiques et psychologiques d'une altération de la santé de la personne. Identifier les modalités d'expression de la douleur propres à la personne. Transmettre les informations recueillies aux personnes idoines.</p>

		Mettre en œuvre des actions de prévention dans les programmes éducatifs dont bénéficie la personne.
<b>DC8</b>	Mettre en œuvre les approches éducatives - comportementales et développementales recommandées par la Haute Autorité en Santé pour la conception et la conduite du projet personnalisé d'intervention de la personne.	<p>Mettre en œuvre les approches éducatives - comportementales et développementales recommandées par la Haute Autorité en Santé pour la conception et la conduite du projet personnalisé d'intervention de la personne.</p> <p>Mettre en œuvre des actions au bénéfice de la personne conformément à l'état des connaissances scientifiquement établies et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.</p> <p>Utiliser les outils d'intervention adaptés répondant aux exigences des approches de l'éducation structurée.</p> <p>Utiliser les outils numériques lorsqu'ils s'avèrent pertinents et adaptés à la personne.</p>
<b>DC9</b>	Identifier les évolutions des recommandations de la Haute Autorité en Santé dans le champ des troubles du spectre de l'autisme. Mobiliser les savoirs acquis dans les interventions proposées.	<p>Identifier les connaissances relatives aux évolutions scientifiques et les nouvelles recommandations de la Haute Autorité en Santé dans le champ des troubles du spectre de l'autisme.</p> <p>Mobiliser les savoirs acquis dans les interventions proposées.</p>

## 4.2. La formation théorique

Tout au long de la formation théorique, l'équipe pédagogique de l'IRTS CA a la volonté d'axer les contenus vers une ouverture inclusive, culturelle et institutionnelle. Cela peut permettre aux apprenants de s'inscrire :

- Dans une démarche d'information et de veille à l'actualisation de leurs connaissances
- De s'initier à différents et/ou aux nouveaux outils et à de nouvelles pratiques et approches.

### 4.2.1. Durée de la formation théorique

Conformément à l'arrêté du 17 août 2020, l'IRTS CA propose :

- Pour le premier degré : **140 heures** de formation théorique soit vingt jours de sept heures répartis au cours de cinq semaines de regroupement pédagogique sur site.
- Pour le deuxième degré : **175 heures** de formation théorique soit vingt-cinq jours de sept heures répartis au cours de cinq semaines de regroupement pédagogiques sur site.

### 4.2.2. Les objectifs généraux de la formation théorique

L'IRTS CA vise plusieurs objectifs généraux pour dispenser la formation au CNIA :

- Comprendre et accompagner le fonctionnement global de la personne avec TSA au sein des TND ;
- Comprendre et favoriser le développement de la communication et des interactions sociales de la personne avec TSA au sein des TND ;
- Elaborer et mettre en œuvre un projet d'accompagnement pour la personne avec TSA dans son parcours de vie ;
- Permettre un référentiel commun aux différents professionnels intervenants auprès des personnes avec TSA quels que soient leurs disciplines, leurs champs d'intervention ou leurs intérêts (professionnels du médico-social, du sanitaire, libéral, professionnels sociaux, médicaux, paramédicaux, proches aidants...).

#### 4.2.3. Les objectifs spécifiques de la formation théorique

L'IRTS CA ambitionne aussi plusieurs objectifs spécifiques :

- Informer et sensibiliser les personnes sur les questions du repérage, du diagnostic, de l'évaluation, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes avec TSA ;
- Favoriser un travail d'équipe pluri professionnelle et multidisciplinaire dans une dynamique inclusive et participative proposant un accompagnement spécifique, coordonné et cohérent aux personnes avec TSA ;
- Savoir construire et mettre en œuvre un accompagnement personnalisé et global avec les personnes avec TSA et leurs aidants dans une continuité de leurs parcours.

#### 4.2.4. Organisation de la formation théorique

##### 4.2.4.1. Une formation dispensée en session mixte ou spécifique à un degré

En fonction des demandes d'inscription, la formation au CNIA peut être proposée par l'IRTS CA soit en session mixte ou en session spécifique au premier ou au second degré. L'ingénierie pédagogique et la programmation ont été construites de sorte que l'un ou l'autre de ces modèles soient cohérents d'un point de vue pédagogique.



L'IRTS CA propose d'ouvrir essentiellement des sessions mixtes car elles ont pour intérêt d'associer les apprenants de premier et de second degré dans une même promotion. Il s'agit de permettre aux apprenants de partager leurs expériences respectives sur la base d'une rencontre multidisciplinaire, quel que soient leur fonction et leur contexte d'intervention. Pour favoriser les apprentissages au premier ou au second degré, les sessions mixtes devront être composées à minima de sept apprenants par degré.

#### 4.2.4.2. Une formation théorique proposée en trois blocs de compétences et neuf modules

L'IRTS CA a organisé la formation théorique au CNIA sur la base de trois blocs de compétences au sein desquels plusieurs modules reliés à des connaissances théoriques sont dispensés soit en socle commun, soit en socle spécifique au premier ou au second degré. Cette organisation en blocs permet ainsi d'associer chaque domaine de compétences à un module. Chacun module vise des objectifs et des modalités pédagogiques qui lui sont propres<sup>20</sup>, à savoir :

- **Bloc 1 : Comprendre et accompagner le fonctionnement et les comportements spécifiques de la personne avec TSA au sein des TND (56 heures)**

Les domaines de compétences visés au sein de ce bloc sont les suivants :

- DC3 : Prendre en compte les particularités sensorielles de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme
- DC5 : Prévenir et gérer les comportements-problèmes de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme
- DC7 : Être en veille sur l'état de santé d'une personne de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme
- DC9 : Actualiser ses connaissances relatives aux troubles du spectre de l'autisme

- **Bloc 2 : Comprendre et favoriser le développement de la communication et les interactions sociales de la personne avec TSA au sein des TND (48.5 heures)**

Les domaines de compétences visés au sein de ce bloc sont les suivants :

<sup>20</sup> Annexe 30 : Schéma de l'organisation de la formation CNIA – version 2 – janvier 2021

- DC2 : Communiquer avec la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme et optimiser sa propre communication
  - DC 4 : Optimiser les interactions sociales de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme
- **Bloc 3 : Elaborer et mettre en œuvre un projet d'accompagnement avec la personne avec TSA dans son parcours de vie au sein des TND (socle 1<sup>er</sup> degré : 30.5 heures et socle 2<sup>ème</sup> degré : 65.5 heures)**

Les domaines de compétences visés au sein de ce bloc sont les suivants :

- DC 1 : Participer à l'évaluation du fonctionnement global de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme
- DC 6 : Elaborer et mettre en œuvre le projet personnalisé d'intervention de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme
- DC 8 : Mettre en œuvre des approches et des outils adaptés dans la réalisation des interventions dont bénéficie une personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme

#### 4.2.4.3. La durée de chaque module

La programmation établie par l'IRTS CA prend ainsi en considération la répartition des modules selon un déroulement pédagogique cohérent et ordonnés pour permettre des apprentissages progressifs.

La répartition horaire des blocs de compétences ainsi que des modules qui y sont associés, tient compte des apprentissages supplémentaires que les apprenants de second degré ont à entreprendre, à savoir :

- ⇒ **Bloc 1 : Comprendre et accompagner le fonctionnement et les comportements spécifiques de la personne avec TSA au sein des TND (56 heures)**

**Module 1 : Etat des connaissances**

- ✓ Socle commun : 14 heures

**Module 4 : Aspects sensoriels, sensori-moteurs et santé au quotidien**

- ✓ Socle commun : 28 heures

**Module 5** : Anticipation et gestion des comportements-problèmes

✓ Socle commun : 14 heures

⇒ **Bloc 2** : Comprendre et favoriser le développement de la communication et les interactions sociales de la personne avec TSA au sein des TND (48.5 heures)

**Module 2** : Fonctionnement cognitif, interactions sociales et inclusion sociale

✓ Socle commun : 28 heures

**Module 3** : Communication

✓ Socle commun : 20.5 heures

⇒ **Bloc 3** : Elaborer et mettre en œuvre un projet d'accompagnement avec la personne avec TSA dans son parcours de vie au sein des TND (socle 1<sup>er</sup> degré : 30.5 heures et socle 2<sup>ème</sup> degré : 65.5 heures)

**Module 6** : Approches et interventions recommandées : fondements et principales stratégies

✓ Socle commun : 13 heures

**Module 7** : Projet personnalisé d'intervention et accompagnement au quotidien

✓ Socle 1<sup>er</sup> degré : 17.5 heures et socle 2<sup>ème</sup> degré : 31.5 heures

**Module 8** : Evaluation et fonctionnement global de la personne

✓ Socle 2<sup>ème</sup> degré : 21 heures

⇒ Un **module transversal** d'une durée de 5 heures est dispensé pour accueillir et présenter les enjeux de la formation au CNIA aux apprenants ainsi que les modalités de mise en œuvre de la formation pratique (3.5 h). Au cours de ce module, les bilans de mi-parcours et en fin de formation (1.5 heures) seront réalisés pour soutenir la démarche qualité.

Intitulé du module	Modalités pédagogiques	Objectifs visés
<b>Module transversal :</b> Accueil et bilans (5 h)	Transmission des livrets d'accueil IRTS CA et formation au CNIA à l'IRTS CA Transmission des référentiels (compétences, formation et certification) Bilans intermédiaire et final du parcours de formation au CNIA	Accueillir les participants Présenter les enjeux de la formation au CNIA et introduire la Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement. Faire connaissance : présentation réciproque apprenants / équipe pédagogique Présenter les modalités de mise en oeuvre de la formation pratique : référentiel de formation pratique, modalités pratiques organisationnelles, projection sur la définition du projet de formation pratique Réaliser les bilans de mi et fin de parcours

#### 4.2.4.4. Une formation théorique complétée par des travaux dirigés et des entretiens individuels de préparation à la certification

En dehors de la programmation des contenus théoriques (140 h pour le 1<sup>er</sup> degré et 175h pour le 2<sup>ème</sup> degré), l'IRTS-CA propose aux apprenants deux modalités pédagogiques supplémentaires pour les préparer à la certification :

⇒ **Trois ateliers collectifs d'accompagnement à la certification** : Ils sont réalisés sous la forme de travaux dirigés et proposés en sous-groupe de 7 apprenants répartis selon leur degré de formation. Ces ateliers sont conduits par un formateur référent de parcours de l'IRTS-CA en dehors des temps de regroupement pédagogiques. Trois ateliers sont programmés entre le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> regroupement, entre le 4<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup> regroupement et après le dernier regroupement soit en amont de l'épreuve de certification orale. Ils sont proposés en mode distanciel en visio-conférence.

Au total, 10 heures de ce module seront dispensées en dehors de la programmation. Il s'agit d'amener les apprenants à :

- Construire leur projet de formation pratique,

- Acquérir la méthodologie nécessaire à l'écriture et à la structuration de leur écrit présenté à l'examen (dossier en deux parties consacrées au rapport de stage et à l'étude de situation),
- Se préparer aux épreuves d'évaluation des compétences,
- S'entraîner pour l'oral de fin de formation.

⇒ Des **entretiens individuels** avec le référent de parcours : l'accompagnement individuel est réalisé par le même formateur référent de parcours ayant conduit les travaux dirigés au cours du module d'approfondissement. Cet accompagnement est proposé en plus des regroupements pédagogiques et se réalise à **la demande** de chaque apprenant qui dispose d'un **capital horaire total de trois heures**. Ils déterminent ensemble le rythme des rencontres en fonction de l'élaboration et de l'avancement du travail<sup>21</sup>.

Intitulé modules Hors programmation	Modalités pédagogiques	Objectifs visés
Ateliers collectifs d'accompagnement à la certification (hors programmation CNIA) (10h)	<b>Travaux dirigés : 10 h</b>  Construction du projet de formation pratique, méthodologie rapport de stage et étude de situation, entraînement à l'entretien oral de certification.	Concevoir son projet de formation personnalisé en identifiant les axes d'amélioration nécessaire Développer sa posture éthique dans l'intervention auprès des personnes avec TSA Acquérir des connaissances méthodologiques en vue de l'élaboration du rapport de stage et de l'étude de situation Savoir restituer à l'oral de manière synthétique les principaux éléments marquants vécus en stage
<b>Accompagnement individuel à la certification</b> (hors programmation CNIA) (3h/apprenant)	<b>Entretiens individuels avec le référent de parcours : (forfait de 3 heures / apprenant)</b>  Construction conjointe et suivi du projet de formation pratique, accompagnement à la rédaction des écrits de certification.	Elaborer son projet de formation pratique Construire sa réflexion professionnelle avant et durant sa formation pratique Identifier les freins et/ou les contraintes liés à sa formation pratique Produire des écrits de certification conformes

#### 4.2.4.5. Des objectifs visés pour chacun des modules

L'ensemble des modules proposés au cours de la formation au CNIA vise des objectifs opérationnels permettant :

<sup>21</sup> Voir chapitre 4.3.4.1. Rôle du formateur référent de parcours de l'IRTS CA, pp 50-53

- Aux **apprenants** d'identifier les apprentissages spécifiques visés
- Au **comité technique pédagogique** de suivre la qualité des contenus et des supports proposés par les formateurs
- Aux **formateurs** de construire leur séquence tout en déployant des modalités pédagogiques appropriées et en apportant les connaissances essentielles au module entrepris.

L'ensemble des objectifs visés pour chaque module sont consultables dans le schéma présenté ci-dessous et en annexe 30.

#### 4.2.4.6. Les modalités de dispensation pédagogique

Les modalités de dispensation pédagogique peuvent s'effectuer selon trois modes :

- En mode présentiel sur sites ou à l'IRTS-CA
- En mode Forme hybride associant le mode distanciel (visio-conférence, classe virtuelle) et le mode présentiel
- En mode distanciel : classe virtuelle par système de visio-conférence avec partage de documents au regard des conditions sanitaires.

L'IRTS CA met à disposition une plateforme de dépôt et de stockage des documents et outils utiles au parcours de formation : supports de formation, bibliographie<sup>22</sup>, livrets d'accueil, règlement intérieur, référentiels de formation...

#### 4.2.4.7. Les situations d'apprentissage mises en place par les formateurs

Cette formation est construite autour d'apports théoriques, de travaux dirigés et d'apports pratiques. Les formateurs sont engagés dans une démarche alliant théorisation, enseignements et interventions professionnelles.

Les modalités pédagogiques s'inscrivent dans une dynamique de pédagogie participative avec une approche socio-constructiviste. Il s'agit de partir des expériences, du vécu, des attentes et des besoins des participants.

---

<sup>22</sup> Annexe 31 : Bibliographie Autisme et TSA

Cette démarche pédagogique est dite inductive et part de la problématisation des situations en permettant :

- **A l'IRTS CA de :**
  - Construire une dynamique de groupe propice à l'échange et à l'implication des apprenants ;
  - Construire des propositions d'analyse pratique et théorique au fur et à mesure des progressions individuelles et collectives.
- **Aux apprenants de la formation au CNIA de :**
  - Permettre à chacun de poser les principes d'une intervention éthique et bienveillante conformes aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé ;
  - S'enrichir des pratiques et de l'expérience des autres apprenants et des intervenants qu'ils soient formateurs ou témoins ;
  - Analyser leur implication dans des situations problématiques.

Pour chacun des modules de la formation au CNIA, des modalités pédagogiques sont pressenties et se déclinent autour des :

- Apports théoriques :

Ces apports sont proposés par les formateurs permanents et non permanents. Ils sont systématiquement dispensés en lien avec l'actualité de l'état des connaissances scientifiques du champ des TSA et des recommandations des bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé. Ces apports sont transmis selon des modalités de pédagogie participative avec un support de type Power Point pour permettre l'animation de la séquence avec des apports visuels mais aussi avec un contenu détaillé et dactylographié qui est remis à chaque apprenant au cours des modules dispensés. Des capsules vidéo sont également proposées aux apprenants afin d'illustrer les apports théoriques et pratiques.

- Travaux dirigés :

Les travaux dirigés permettent :

- Des mises en situation par des ateliers d'immersion,
- De l'étude et des analyses de situations,
- Des apports méthodologiques.

- Apports pratiques :

Les apports pratiques visent à illustrer et faire mettre en pratique les apprenants à travers de :

- Jeux de rôles,
- Démonstrations d'outils,
- Vidéos de mise en pratique.
- Témoignages de personnes avec TSA ou d'aidants,
- Tables rondes de professionnels et d'aidants,

4.2.4.8. Les supports de formation et les contenus détaillés

Au regard du présent projet et dans le cadre de la démarche qualité de l'IRTS CA, chaque formateur fournira à la coordinatrice de la formation au CNIA et en amont de son intervention, le support de formation ainsi que son contenu détaillé. Ce support sera construit en respectant la charte graphique de l'IRTS CA et le plan type d'une séquence de formation, à savoir :

- Le nom du formateur ou de l'intervenant,
- La date,
- La durée de la séquence,
- L'identification du numéro de la session,
- Le bloc de compétence concerné,
- Le numéro et le nom du module,
- Les compétences visées par la séquence,
- Les objectifs pédagogiques de la séquence,
- Les contenus traités,
- Les modalités pédagogiques et les outils mobilisés,
- La bibliographie et la webographie utilisées.



Un document type en version Word et Power Point sera remis à chaque formateur pour qu'il puisse construire et préparer sa séquence. La bibliographie et webographie élaborée et actualisée par la responsable du centre de ressources documentaire de l'IRTS CA sera transmise à chacun des formateurs par la coordinatrice de la formation au CNIA au moment des comités techniques et pédagogiques.

Ce même support sera remis à chaque apprenant en version dématérialisée (format PDF) ou uniquement sur demande, en version papier. La version dématérialisée sera accessible au plus tard le jour de la séquence depuis le compte Office 365 et la plateforme d'accès disponibles pour chaque apprenant de l'IRTS CA lors de son entrée en formation.

Les formateurs qui ne communiqueraient pas en amont leur support de formation à la coordinatrice de la formation au CNIA, verraient leurs contrats de vacation non renouvelés.

Le schéma ci-dessous présente l'architecture de la formation théorique telle que l'IRTS CA projette de la conduire et de la proposer aux apprenants :

Bloc	Domaines de compétences	Intitulés des modules	Modalités pédagogiques	Objectifs visés
<b>1</b> <b>Comprendre et accompagner le fonctionnement personnalisé et global de la personne avec TSA au sein des TND (56 h)</b>	<b>DC9</b> Actualiser ses connaissances relatives aux troubles du spectre de l'autisme	<b>Module 1 :</b> Etat des connaissances (socle commun 14 h)	<b>Apports théoriques : 12.5 h</b> Contenu détaillé dactylographié avec bibliographie et webographie + Power Point + capsules vidéo  <b>Apports pratiques : 1.5 h</b> Témoignage d'une personne avec TSA	Identifier et être en veille sur les évolutions des RBPP de la HAS et des recherches scientifiques dans le champ des TSA, Comprendre le fonctionnement de la personne avec TSA, Mobiliser les savoirs acquis dans les interventions proposées.
	<b>DC3</b> Prendre en compte les particularités sensorielles de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme	<b>Module 4 :</b> Aspects sensoriels, sensori-moteurs et santé au quotidien (socle commun 28 h)	<b>Apports théoriques : 19 h</b> Contenu détaillé dactylographié avec bibliographie et webographie + Power Point + capsules vidéo  <b>Travaux dirigés : 9 h</b> Mise en situation par des ateliers d'immersion sensorielle + capsules vidéo de témoignages, analyse de situation, méthodologie	Identifier le fonctionnement sensoriel de la personne neurotypique et de la personne avec TSA, Repérer les manifestations somatiques et psychologiques d'une altération de la santé de la personne avec TSA Analyser les signes de modification de l'état de santé de la personne et notamment ses modalités d'expression de la douleur, Savoir prendre en compte la sensorialité spécifique de la personne avec TSA dans le cadre de la vie quotidienne pour réaliser une intervention bienveillante.
	<b>DC7</b> Etre en veille sur l'état de santé de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme			
	<b>DC5</b> Prévenir et gérer les comportements-problèmes de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme	<b>Module 5 :</b> Anticipation et gestion des comportements-problèmes (socle commun 14 h)	<b>Apports théoriques : 3.5 h</b> Contenu détaillé dactylographié avec bibliographie et webographie + Power Point + capsules vidéo  <b>Travaux dirigés : 10.5 h</b> Etude et analyse d'un comportement problème repéré en milieu professionnel ou en stage ou en milieu familial avec un outil d'observation et d'analyse fonctionnelle	Savoir définir la notion de comportement et de comportement-problème, Savoir différencier un comportement-problème d'un comportement spécifique de la personne Identifier les situations à risque par une observation clinique avec des outils recommandés Analyser les comportements en multidisciplinarité pour accompagner avec cohérence et sécurité la personne avec TSA et son entourage.

Bloc	Domaines de compétences	Intitulés des modules	Modalités pédagogiques	Objectifs visés
<p><b>2</b></p> <p><b>Comprendre et favoriser le développement de la communication et les interactions sociales de la personne avec TSA au sein des TND (48,5 h)</b></p>	<p><b>DC4</b></p> <p>Optimiser les interactions sociales de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme</p>	<p><b>Module 2 :</b></p> <p>Fonctionnement cognitif, interactions sociales et inclusion sociale (socle commun 28 h)</p>	<p><b>Apports théoriques : 17 h</b></p> <p>Contenu détaillé dactylographié avec bibliographie et webographie</p> <p>+ Power Point + capsules vidéo</p> <p><b>Travaux dirigés : 4 h</b></p> <p>Méthodologie, mise en situation</p> <p><b>Apports pratiques : 7 h</b></p> <p>Jeux de rôle, démonstrations et mise en pratique de la maquette pédagogique d'immersion, témoignage d'une personne avec TSA</p>	<p>Identifier les interactions sociales qui posent problème à la personne avec TSA</p> <p>Réaliser des actions adaptées permettant à la personne avec TSA de comprendre et mettre en œuvre des règles de vie et des codes sociaux</p> <p>Mettre en œuvre des actions et créer des opportunités pour encourager la participation sociale, scolaire ou professionnelle de la personne avec TSA dans des contextes de vie ordinaires et les généraliser</p> <p>Prévenir les situations potentielles de conflit entre la personne et son entourage</p> <p>Actualiser ses connaissances sur le fonctionnement cognitif et les spécificités propres aux personnes avec TSA</p> <p>Savoir reconnaître les compétences particulières des personnes avec TSA.</p>
	<p><b>DC2</b></p> <p>Communiquer avec la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme et optimiser sa propre communication</p>	<p><b>Module 3 :</b></p> <p>Communication (socle commun 20,5 h)</p>	<p><b>Apports théoriques : 3.5 h</b></p> <p>Contenu détaillé dactylographié avec bibliographie et webographie</p> <p>+ Power Point + capsules vidéo</p> <p><b>Travaux dirigés : 10 h</b></p> <p>Méthodologie, mise en situation par des ateliers de communication, vidéo</p> <p><b>Apports pratiques : 7 h</b></p> <p>Jeux de rôle, démonstrations d'outils de communication alternative améliorée et d'outils de scénario sociaux</p>	<p>Adapter son langage et son comportement en fonction des besoins et des réactions de la personne avec TSA.</p> <p>Comprendre et savoir utiliser les outils de communication alternative et augmentative ( RBPP de la HAS) permettant de s'adapter aux particularités de la personne avec TSA</p> <p>Favoriser les échanges en tenant compte des particularités communicatives de la personne avec TSA.</p> <p>Identifier les outils d'évaluation spécifiques à la communication des personnes avec TSA.</p>

Bloc	Domaines de compétences	Intitulés des modules	Modalités pédagogiques	Objectifs visés
	<p><b>DC8</b></p> <p>Mettre en œuvre des approches et des outils adaptés dans la réalisation des interventions dont bénéficie une personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme</p>	<p><b>Modules 6 :</b></p> <p>Approches et interventions recommandées : fondements et principales stratégies (sode commun 13 h)</p>	<p><b>Apports théoriques : 8 h</b></p> <p>Contenu détaillé dactylographié avec bibliographie et webographie + Power Point + capsules vidéo</p> <p><b>Travaux dirigés : 3.5 h</b></p> <p>Table ronde de professionnels et d'aidants</p> <p><b>Apports pratiques : 1.5 h</b></p> <p>Jeux de rôle, vidéo de mise en pratique de stratégies (TEACCH, ABA, DENVER)</p>	<p>Proposer et mettre en œuvre des techniques d'approche éducative et des actions conformes à l'état des connaissances scientifiquement établies et aux RBPP de la HAS.</p> <p>Mettre en adéquation les outils d'intervention et les outils numériques adaptés répondant aux approches développementales et comportementales.</p>
<p><b>3</b></p> <p><b>Elaborer et mettre en œuvre un projet d'accompagnement global avec la personne avec TSA au sein des TND dans son parcours de vie (socle spécifique 1er degré 30,50h 2ème degré 65.5 h)</b></p>	<p><b>DC6</b></p> <p>Elaborer et mettre en œuvre le projet personnalisé d'intervention de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme</p>	<p><b>Module 7 :</b></p> <p>Projet personnalisé d'intervention et accompagnement au quotidien (1er degré 17.5 h et 2ème degré 31.5 h)</p>	<p><b>Apports théoriques : 1er degré (10.5 h) et 2ème degré (17.5 h)</b></p> <p>socle commun (7 h) ; socle 1er degré (3.5 h) ; socle 2ème degré (10.5 h) ;</p> <p>Contenu détaillé dactylographié avec bibliographie et webographie + Power Point + capsules vidéo</p> <p><b>Travaux dirigés : 1er degré (3.5 h) et 2ème degré (7 h)</b></p> <p>socle 1er degré (3.5 h) : Méthodologie socle 2ème degré (7 h) : Table ronde de professionnels et d'aidants, méthodologie, étude de situation</p> <p><b>Apports pratiques : 1er degré (3.5h) et 2ème degré (7 h)</b></p> <p>socle commun (3.5h) socle 2ème degré (3.5 h) : Témoignages de personnes avec TSA et/ou d'aidant, mise en pratique</p>	<p><b>Socle commun :</b></p> <p>Recueillir et analyser les demandes, les besoins et les intérêts de la personne en s'appuyant sur ses compétences et ses particularités. Identifier et prendre en compte les éléments d'évolution nécessaires à l'adaptation du projet personnalisé d'intervention (PPI).</p> <p><b>Socle 1er degré :</b></p> <p>Mettre en oeuvre des actions éducatives qui s'inscrivent dans le projet personnalisé global de la personne avec TSA</p> <p><b>Socle 2ème degré :</b></p> <p>Coordonner et assurer la continuité des interventions dans le cadre du projet personnalisé global de la personne avec TSA. Développer et animer les partenariats pour créer une synergie autour du projet personnalisé global de la personne avec TSA tout en garantissant le parcours.</p>
	<p><b>DC1</b></p> <p>Participer à l'évaluation du fonctionnement global de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme</p>	<p><b>Module 8 :</b></p> <p>Evaluation et fonctionnement global de la personne (sode spécifique 2ème degré 21 h)</p>	<p><b>Apports théoriques : 14 h</b></p> <p>Contenu détaillé dactylographié avec bibliographie et webographie + Power Point + capsules vidéo</p> <p><b>Travaux dirigés : 7 h</b></p> <p>Méthodologie, analyse de situation, analyse de grille d'évaluation</p>	<p><b>Socle 2ème degré :</b></p> <p>Connaître les principes et les outils d'évaluation Analyser les éléments recueillis à partir des échelles d'outils validés Savoir exploiter les données et les observations quotidiennes pour élaborer le projet personnalisé d'intervention</p>

### 4.3. La formation pratique<sup>23</sup>

#### 4.3.1. Contexte réglementaire et durée de la formation pratique

Conformément à l'arrêté du 17 août 2020 relatif aux référentiels de compétences, de formation et d'évaluation des certificats nationaux d'intervention en autisme de premier et de second degré, la formation pratique comporte **140 heures d'enseignement pratique** à entreprendre, quel que soit le degré de formation entrepris par l'apprenant.

La formation pratique peut être réalisée au cours d'un ou plusieurs stages qui se déroule(nt) au sein de structures accompagnant des personnes avec TSA.

Le **projet de stage** est défini **conjointement** avec l'apprenant, le référent professionnel de la (les) structure(s) d'accueil en stage et le formateur référent de parcours de l'IRTS CA.

En lien avec la formation théorique, la formation pratique vise le développement des compétences attendues et regroupées au sein des neuf domaines de compétences (DC) décrits dans le référentiel de compétences extrait de l'arrêté du 17 août 2020. La formation pratique doit ainsi permettre à l'apprenant de :

- Participer à l'évaluation du fonctionnement global de la personne atteinte de TSA (DC1)
- Communiquer avec la personne atteinte de TSA et optimiser sa propre communication (DC2)
- Prendre en compte les particularités sensorielles de la personne atteinte de TSA (DC3)
- Optimiser les interactions sociales de la personne atteinte de TSA (DC4)
- Prévenir et gérer les comportements-problèmes de la personne atteinte de TSA (DC5)
- Elaborer et mettre en œuvre le projet personnalisé d'intervention de la personne atteinte de TSA (DC6)
- Être en veille sur l'état de santé de la personne atteinte de TSA (DC7)

<sup>23</sup> Annexe 10 : Référentiel de la formation pratique au CNIA de premier et de second degré

- Mettre en œuvre des approches et outils adaptés dans la réalisation des interventions dont bénéficie la personne atteinte de TSA (DC8)
- Actualiser ses connaissances relatives aux TSA (DC9)

Et de :

- Conduire une action concrète auprès d'une personne avec TSA définie conjointement avec l'équipe pédagogique permanente de l'IRTS CA et la structure d'accueil. Cette action permet à l'apprenant de développer des compétences en situation pratique<sup>24</sup>.

#### 4.3.2. Les objectifs généraux de la formation pratique

Au cours de la formation pratique, la (les) séquence(s) de stage doit-doivent permettre de cibler les objectifs généraux suivants :

- Identifier les différentes structures accueillant des personnes atteintes de TSA ;
- Se confronter à différents dispositifs d'accompagnement ;
- Repérer les ressources mobilisables au sein d'un réseau associatif et/ou professionnel d'un territoire proche ou élargi ;
- Coopérer avec des professionnels ayant des expériences et des approches disciplinaires différentes dans les domaines du repérage, du diagnostic, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes atteintes de TSA ;
- S'informer sur les pratiques de repérages précoces, de diagnostic et d'évaluations actualisées ;
- Se former sur les approches éducatives comportementales et développementales,
- Observer l'approche différenciée et spécifique des personnes avec TSA ;
- Analyser les situations contextualisées et les actions mises en œuvre ;
- Appréhender les pratiques d'inclusion sociale et/ou d'inclusion scolaire et/ou professionnelle des personnes atteintes de TSA ;
- Mettre en œuvre des techniques d'observation clinique ;
- S'initier à des nouvelles approches de travail et à des techniques d'accompagnement innovantes conformes aux RBPP de la HAS.

<sup>24</sup> Source : arrêté du 17 août 2020 relatif aux référentiels de compétence, de formation et d'évaluation des certificats nationaux d'intervention en autisme – article 1, p.4 et article 2, p.9

### 4.3.3. L'organisation de la formation pratique

#### 4.3.3.1. Prérequis

Selon la situation et le projet global de formation de l'apprenant, la formation pratique peut être entreprise à l'occasion d'une ou de plusieurs séquences de stage conduites auprès d'un ou de plusieurs organismes d'accueil accompagnant des personnes avec TSA :

- ✓ Pour l'apprenant exerçant auprès de personnes avec TSA, il s'agit de réaliser sa (ses) séquences de stage auprès d'un public avec TSA différent en âge et/ou de s'initier à des pratiques professionnelles nouvelles, diversifiées et/ou innovantes.
- ✓ Pour l'apprenant n'intervenant pas auprès de personnes avec TSA, il s'agit de découvrir au cours de sa (ses) séquence(s) de stage, un public avec TSA ainsi que les différentes modalités d'accompagnement et de pratiques éducatives.

#### 4.3.3.2. Les modalités de la formation pratique

La formation pratique peut être envisagée sous différentes modalités :

- ◆ En une ou plusieurs séquences de stage,
- ◆ Sur un ou plusieurs lieux en accord avec le (les) organisme(s) d'accueil et le formateur référent de parcours de l'IRTS CA.

Au cours du stage, le référent professionnel garantit la continuité du suivi de l'apprenant si celui-ci effectue son parcours de stage sur deux sites différents.

En concertation avec l'apprenant et le (les) référent(s) professionnel(s), une approche flexible est privilégiée par le formateur référent de parcours de l'IRTS CA.

Il s'agit de favoriser la mise en œuvre de la formation pratique et de développer les possibilités de formation adaptées aux contraintes de l'apprenant, de son commanditaire et au fonctionnement du (des) organisme(s) d'accueil.

Dans le cas de plusieurs organismes d'accueil distincts, il conviendra à l'apprenant de proposer

un calendrier de formation pratique précis, pertinent et adapté au projet global de formation.

#### 4.3.3.3. La définition conjointe du projet global de formation pratique

Le projet global de formation pratique est une référence pour permettre à l'apprenant d'être acteur, de se constituer une expérience analysée et de conduire **une action concrète** auprès d'une personne avec troubles du spectre de l'autisme.

En amont de la formation pratique, l'apprenant définit son intention en motivant par écrit son **projet global de la formation pratique** au sein de la fiche « **projet global de la formation pratique CNIA** »<sup>25</sup> qui lui aura été remise au préalable.

Il s'agit de préciser :

- Son identité et son degré de formation au CNIA ;
- Les coordonnées de contact de l'organisme d'accueil envisagé ;
- Les caractéristiques et principales missions de l'organisme ;
- Les principales caractéristiques du public avec TSA étant accueilli et accompagné par cet organisme ;
- Son objectif général de stage et ses objectifs opérationnels durant la séquence ;
- L'action concrète qu'il souhaite mettre en œuvre au cours de la séquence de stage ;
- Les modalités organisationnelles souhaitées et/ou proposées par l'organisme d'accueil dont le calendrier prévisionnel avec les horaires.

Afin de rendre ce projet pertinent et de permettre sa réalisation, l'apprenant tiendra compte du contexte et des spécificités de l'organisme ou des organismes d'accueil.

Au moins cinq semaines avant le départ en formation pratique et de façon à ce qu'il soit **défini et validé conjointement**, ce projet est obligatoirement soumis au formateur référent de parcours de l'IRTS CA **puis** au (aux) référent(s) professionnel(s) de l'organisme ou des organismes d'accueil pour validation ou adaptation.

Un retour écrit et signé approuvant ou non le projet sera alors restitué à l'apprenant par le formateur référent de parcours de l'IRTS CA **puis** par le référent professionnel de l'organisme ou des organismes d'accueil.

---

<sup>25</sup> Annexe 11 CNIA : Fiche Projet global de la formation pratique



#### 4.3.3.4. La recherche de formation pratique

L'apprenant en formation au CNIA doit s'acquitter de la recherche de son ou ses stage(s) et négocier avec la ou les structure(s) d'accueil les modalités organisationnelles dont le calendrier. Par son partenariat développé sur l'ensemble des territoires, l'IRTS CA aide l'apprenant à orienter son choix d'organisme en fonction de son expérience pour lui permettre d'ouvrir son champ de compétences.

En effet, depuis 1999 l'IRTS CA a construit un réseau de partenaires accueillant et accompagnant des personnes avec TSA pouvant recevoir des apprenants en formation pratique<sup>26</sup>. A partir de ce réseau, une liste non exhaustive des organismes d'accueil en formation pratique est dressée par l'IRTS CA et est transmise à chaque apprenant en début de formation au CNIA. Cette liste est réactualisée de façon permanente pour permettre aux apprenants de diriger leurs recherches vers un organisme d'accueil conforme à leur projet de formation pratique.

Quelques exemples d'organismes d'accueil en stage pouvant être sollicités par les apprenants en parcours de formation au CNIA :

- Une équipe pluridisciplinaire de diagnostic Autisme pour enfants de moins de 6 ans ou de plus de 6 ans
- Un centre de ressources autisme (CRA)
- Un acteur de 2<sup>ème</sup> ligne en charge des bilans et des interventions précoces en lien avec une plateforme de coordination et d'orientation TND (CAMSP, CMP)
- Un pôle de compétences et de prestations externalisées
- Une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) TSA avec un Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) TSA rattaché,
- Un SESSAD spécialisé dans l'accompagnement des enfants avec TSA
- Une Unité d'enseignement maternel autisme (UEMA), une unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) ou un dispositif d'auto-régulation (DAR),

---

<sup>26</sup> Voir Annexe 12 Liste de sites qualifiants, état de conventionnement et plus-value pour le CNIA

- Une équipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS),
- Un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour personnes avec TSA
- Un Groupe d'Entraide Mutuel Autisme (GEM autisme),
- Un dispositif d'emploi accompagné,
- Un foyer d'accueil médicalisé pour adultes avec TSA (FAMA)
- Une Maison d'accueil spécialisée (MAS),
- Un Institut médico-éducatif (IME),
- Un Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT).

#### 4.3.3.5. La convention de formation pratique<sup>27</sup>

La formation pratique fait systématiquement l'objet :

- D'une convention tripartite entre l'apprenant, l'organisme d'accueil concerné par la séquence de stage et l'IRTS CA
- Ou
- D'une convention quadripartite entre l'apprenant, l'organisme d'accueil concerné par la séquence de stage, l'employeur si l'apprenant est salarié et l'IRTS CA

Les conventions devront être dûment remplies et signées par l'ensemble des parties avant le départ en formation pratique, au minimum une semaine avant le début de la séquence de stage.

#### 4.3.4. Encadrement et rôle de l'encadrement de la formation pratique

##### 4.3.4.1. Rôle du formateur référent de parcours de l'IRTS CA

En amont et pendant toute la durée de sa formation pratique, l'apprenant bénéficie de l'accompagnement individuel d'un **formateur référent de parcours de l'IRTS CA**. Il s'agit pour l'apprenant d'être :

- ⇒ Guidé et soutenu dans sa réflexion professionnelle avant et durant la (les) séquence(s) de stage,

---

<sup>27</sup> Annexe 13 : Convention de formation pratique CNIA

- ⇒ Accompagné dans l'élaboration conjointe de son projet de formation pratique avec le référent professionnel de l'organisme d'accueil,
- ⇒ Accompagné dans la rédaction de ses écrits en lien avec la formation.
- ⇒ Soutenu dans ses questionnements, l'avancée et la qualité de sa production.
- ⇒ Soutenu au regard de contraintes et/ou de freins qui apparaîtraient au cours de sa formation pratique.

L'accompagnement individuel est réalisé par **le même formateur référent de parcours** ayant conduit les travaux dirigés au cours des **ateliers collectifs d'accompagnement à la certification**. Cet accompagnement est proposé en plus des regroupements pédagogiques et se réalise à la demande de chaque apprenant qui dispose d'un **capital horaire total de trois heures**. Ils déterminent ensemble le rythme des rencontres en fonction de l'élaboration et de l'avancement du travail.

En concertation avec la coordinatrice de la formation, le formateur référent de parcours est aussi chargé de :

- Valider le projet de formation pratique de l'apprenant après s'être assuré de la pertinence de celui-ci : choix de l'organisme d'accueil et du public accompagné, choix des objectifs et des apprentissages spécifiques visés,
- S'assurer, en lien avec l'assistant pédagogique, que les conventions de stage soient conformes avant l'entrée en stage de l'apprenant,
- S'assurer du bon déroulement de la formation pratique de l'apprenant et si besoin, veiller au réajustement de l'organisation de la séquence de stage et/ou du projet de formation en concertation avec le référent professionnel et l'apprenant,
- Entreprendre un suivi des dossiers de rapport de stage et de l'étude de situation,
- Proposer des entraînements à la certification.

Pour ce faire, il met à disposition de l'apprenant divers outils tels que la liste des organismes d'accueil, la fiche de présentation du projet global de formation pratique, le référentiel de

formation pratique, le référentiel de compétences ainsi que les référentiels relatifs au rapport de stage<sup>28</sup> et à l'étude de situation<sup>29</sup>.

#### 4.3.4.2. Rôle du référent professionnel

Pendant la durée de sa formation pratique, l'apprenant bénéficiera conjointement avec le formateur référent de parcours de l'IRTS CA, de l'accompagnement d'un **référent professionnel de l'organisme d'accueil**. En référence à la convention de formation pratique, celui-ci est chargé de :

- Aider l'apprenant à affiner ses objectifs de formation pratique et à les mettre en œuvre au regard des domaines de compétences identifiés dans le référentiel ;
- Met à disposition de l'apprenant les moyens de formation dont il dispose au niveau institutionnel : documentation et vidéo, soutien technique, rencontres, projet personnalisé... ;
- Soutient l'apprenant dans ses observations, son analyse et ses interventions ;
- Conseille l'apprenant dans ses recherches et dans la rédaction de l'étude de situation par l'IRTS CA ;
- Supervise les actions de l'apprenant en lui proposant des échanges réflexifs réguliers ;
- Evalue au fur et à mesure les actions et les compétences professionnelles de l'apprenant ;
- Rédige l'évaluation de la formation pratique après un entretien avec l'apprenant. Cette appréciation sera transmise à l'Institut dans les huit jours qui suivent la fin de la formation pratique, même si celle-ci est interrompue avant le terme prévu.

Le schéma ci-dessous récapitule l'organisation de la formation pratique conformes aux RBPP de la HAS :

<sup>28</sup> Annexe 10 : Référentiel de la formation pratique CNIA 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré

<sup>29</sup> Annexe 14 : Référentiels de l'étude de situation de premier degré

Annexe 15 : Référentiels de l'étude de situation de second degré

Intitulé du module	Modalités pédagogiques	Objectifs visés
<p><b>Module 9:</b> Formation pratique (140 h)</p>	<p><b>Apports pratiques : 140 h</b> Immersion en stage au sein d'un ou plusieurs organismes accueillant et/ou accompagnant des personnes avec TSA</p>	<p>Identifier les différentes structures accueillant des personnes atteintes de TSA, Se confronter à différents dispositifs d'accompagnement, Repérer les ressources mobilisables au sein d'un réseau associatif et/ou professionnel d'un territoire proche ou élargi, Coopérer avec des professionnels ayant des expériences et des approches disciplinaires différentes conduites dans les domaines du repérage, du diagnostic, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes atteintes de TSA, S'informer sur les pratiques de repérages précoces, de diagnostic et d'évaluations actualisées. Se former sur les approches éducatives comportementales et développementales, Observer l'approche différenciée et spécifique des personnes avec TSA, Analyser les situations contextualisées et les actions mises en œuvre, Appréhender les pratiques d'inclusion sociale et/ou d'inclusion scolaire et/ou professionnelle des personnes atteintes de TSA, Mettre en œuvre des techniques d'observation clinique, S'initier à de nouvelles approches de travail et à des techniques d'accompagnement innovantes conformes aux RBPP de la HAS,</p>

#### 4.4. Tableau de synthèse de l'organisation horaire de la formation au CNIA

	Formation théorique						Formation pratique	Atelier d'accompagnement collectif	Accompagnement individuel par le formateur référent de parcours IRTS-CA			
	Nombre de semaines de regroupements pédagogiques sur site (IRTS-CA ou autre)		Nombre d'heures de la formation au CNIA						Total heures	Total heures	Total heures (3 heures par apprenant)	
	Nombre de regroupements pédagogiques sur site	Nombre d'heures réalisées par regroupement	Apport théorique socle commun	Apport théorique socle spécifique	Module transversal (préparation certification + bilans)	Total					Mini	Maxi
<b>CNIA 1<sup>er</sup> degré</b>	5h	28h	128h	7h	5h	140h	140h	10h	42 h	84 h		
<b>CNIA 2<sup>ème</sup> degré</b>	5h	35h		42h	5h	175h	140h	10h				

#### 4.5. Programmation prévisionnelle<sup>30</sup>

##### 4.5.1. Planification et organisation prévisionnelle de la formation de 2021 à 2023

De mai 2021 à décembre 2023, l'IRTS CA prévoit d'ouvrir cinq sessions de formation au CNIA à raison de une ou deux sessions par an. Chaque session pourra compter 14 à 28 personnes soit un total de 28 à 56 personnes par année civile. Des formations supplémentaires pourront néanmoins être ouvertes dans le cas où la demande est supérieure à cette planification prévisionnelle pour répondre à des demandes de formations délocalisées au sein d'établissements, services et/ou entreprises. Les formations se dérouleront selon une amplitude d'environ 6 à 7 mois au cours de laquelle un total de cinq regroupements pédagogiques auront lieu sur site et par session. En fonction du projet de formation pratique défini par chacun des apprenants, les temps de stage devront s'effectuer en alternance avec les regroupements. L'IRTS CA prévoit ainsi de laisser des périodes d'au moins cinq semaines consécutives entre certains regroupements pour permettre à l'apprenant de réaliser les 140 heures de sa formation pratique, au choix de façon consécutive ou en alternance avec un ou plusieurs regroupements pédagogiques.

<sup>30</sup> Annexe 28 : Programmation prévisionnelle de la formation CNIA de 2021 à 2023 et volumes horaires

Durant les périodes de congés estivaux (environ 2 semaines en août) et de Noël (environ une semaine), l'IRTS CA est fermé au public. Les périodes de formation théorique sur site et de stage auprès d'un organisme d'accueil ne seront donc pas possibles durant ces périodes de fermeture de l'IRTS CA.

#### 4.5.2. Calendrier prévisionnel des sessions de 2021 à 2023

**Formation au CNIA session 1** : Mai 2021 à décembre 2021 sauf semaines 31, 32 et 52/2021 (fermeture prévisionnelle de l'IRTS-CA)

**Formation au CNIA session 2** : Janvier 2022 à juillet 2022

**Formation au CNIA session 3** : Octobre 2022 à mars 2023 sauf semaine 52/2022 (fermeture prévisionnelle de l'IRTS-CA)

**Formation au CNIA session 4** : Janvier 2023 à juillet 2023

**Formation au CNIA sessions 5** : Mai 2023 à Décembre 2023 sauf semaines 31, 32 et 52/2023 (fermeture prévisionnelle de l'IRTS-CA)

4.5.3. Prévisionnel des effectifs des apprenants et du total des heures d'accompagnement individuel réalisables par le formateur référent de parcours durant la formation au CNIA

	Nombre de sessions par année	Session mixte (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> degré) et/ou session 1 <sup>er</sup> degré et/ou session 2 <sup>ème</sup> degré		Nombres d'heures d'accompagnement individuel par le formateur référent de parcours pour les apprenants (Moyenne de 3 h /apprenants)	
		Total minimum des apprenants par session	Total maximum des apprenants par session	Total minimum d'heures d'accompagnement individuel des apprenants	Total maximum d'heures d'accompagnement individuel des apprenants
<b>2021</b>	1	14	28	42 h	84 h
<b>2022</b>	2	28	56	84 h	168 h
<b>2023</b>	2	28	56	84 h	168 h
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>70</b>	<b>140</b>	<b>210 h</b>	<b>420h</b>

4.5.4. Programmation prévisionnelle de la formation théorique : modules, contenus et intervenants

Ci-dessous, le programme type pour une session mixte de formation au CNIA<sup>31</sup>.

<sup>31</sup> Annexe 29 Programme type d'une session mixte complète de formation CNIA de premier degré et de second degré – version 2 – janvier 2021

## FORMATION AU CNIA : PROGRAMME TYPE IRTS CA

Légende	Socle commun des connaissances
	Socle spécifique des connaissances au CNIA de 1 <sup>er</sup> degré
	Socle spécifique des connaissances au CNIA de 2 <sup>ème</sup> degré

			Blocs de compétences
Blocs	1	Comprendre et accompagner le fonctionnement global de la personne avec TSA au sein des TND	DC3 DC5 DC7 DC9
	2	Comprendre et favoriser le développement de la communication et les interactions sociales de la personne avec TSA au sein des TND	DC2 DC4
	3	Elaborer et mettre en œuvre un projet d'accompagnement personnalisé et global avec la personne avec TSA au sein des TND dans son parcours de vie	DC1 DC6 DC8

Domaines de compétences	DC1	Participer à l'évaluation du fonctionnement global de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme
	DC2	Communiquer avec la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme et optimiser sa propre communication
	DC3	Prendre en compte les particularités sensorielles de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme
	DC4	Optimiser les interactions sociales de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme
	DC5	Prévenir et gérer les comportements-problèmes de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme
	DC6	Elaborer et mettre en œuvre le projet personnalisé d'intervention de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme
	DC7	Etre en veille sur l'état de santé d'une personne de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme
	DC8	Mettre en œuvre des approches et des outils adaptés dans la réalisation des interventions dont bénéficie une personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme
	DC9	Actualiser ses connaissances relatives aux troubles du spectre de l'autisme



## SEMAINE 1

Jours	Socle Degré	Bloc	D C	Durée	Thématiques	Intervenants
Jour 1	Commun			3.5h	<p><b>Module transversal : 1/3</b></p> <p>Accueil des participants par l'équipe pédagogique et présentation des enjeux de la formation</p> <p>Faire connaissance : présentation réciproque apprenants / équipe pédagogique</p> <p>Introduction à la La Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement.</p> <p>Projet de formation pratique : référentiel de formation pratique, modalités pratiques organisationnelles, projections sur la définition du projet de formation pratique</p>	<p>Coordinatrice de la formation CNIA (3,5h)</p> <p>+ Formateur-s référent de parcours (3,5h)</p>
	Commun	1	DC9	3.5h	<p><b>Module 1 : Etat des connaissances 1/4</b></p> <p>Evolution des connaissances et de la recherche.</p> <p>Etat des connaissances scientifiques.</p> <p>Classifications (Classification Internationale des Maladies (CIM), Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (DSM)) et leurs évolutions.</p> <p>Connaissances transversales :</p> <p>Critères de pertinence de l'information</p> <p>Recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité en Santé (HAS) ; présentation générale des interventions recommandées.</p> <p>Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement.</p>	<p>Médecin (3,5h)</p>
Jour 2	Commun	1	DC9	3.5h	<p><b>Module 1 : Etat des connaissances 2/4</b></p> <p>Prévalence.</p> <p>Etiologie : hypothèses scientifiques en cours (génétiques, neurochimiques, neuro-anatomiques), recherches scientifiques en cours.</p> <p>Diagnostic : acteurs, modalités, outils (enfants et adultes).</p> <p>Connaissances transversales :</p> <p>Critères de pertinence de l'information</p> <p>Recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité en Santé (HAS) ; présentation générale des interventions recommandées.</p> <p>Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement.</p>	<p>Médecin (3,5h)</p>
	Commun	1	DC9	3.5h	<p><b>Module 1 : Etat des connaissances 3/4</b></p> <p>Evaluation du fonctionnement de la personne : principes, principaux outils et échelles validés, liens avec le projet personnalisé d'intervention et les accompagnements au quotidien.</p> <p>Connaissances transversales :</p> <p>Critères de pertinence de l'information</p> <p>Recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité en Santé (HAS) ; présentation générale des interventions recommandées.</p> <p>Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement.</p>	<p>Médecin ou neuropsychologue(3,5h)</p> <p>+ Témoin (personne avec TSA et proche aidant) (1,5h)</p>

## SEMAINE 1 suite

Jour 3	Commun	1	DC9	3,5h	<p><b>Module 1 : Etat des connaissances 4/4</b></p> <p>Sémiologie :</p> <p>a. Spécificités cognitives d'une personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme : processus de généralisation, mentalisation, cohérence centrale, théorie de l'esprit, les fonctions exécutives, la régulation, la mémoire ;</p> <p>b. Spécificités de la communication/socialisation : interaction sociale, attention conjointe, imitation, langage;</p> <p>c. Spécificité au plan émotionnel.</p> <p><u>Connaissances transversales :</u></p> <p>Critères de pertinence de l'information</p> <p>Recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité en Santé (HAS) ; présentation générale des interventions recommandées.</p> <p>Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement.</p>	Médecin ou neuropsychologue (3,5h) + Témoïn (personne avec TSA et proche aidant) (1,5h)
	Commun	3	DC6	3,5h	<p><b>Module 7 : Projet personnalisé d'intervention et accompagnement au quotidien 1/2</b></p> <p>Rappels relatifs à la définition et les objectifs du projet personnalisé d'intervention (PPI).</p> <p>Particularités du PPI pour une personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme.</p> <p>Enjeux de l'évaluation régulière dans le cadre de l'élaboration du PPI. Rôle des évaluations systématiques et informelles du fonctionnement dans l'évolution et la régulation du PPI.</p> <p>Eléments à prendre en compte de manière particulière pour une personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme en vue de la construction et évolution du PPI (communication, socialisation, îlots d'intérêts, compétences émergentes, particularités comportementales, développement émotionnel, autonomie dans la vie quotidienne, gestion du temps libre et des loisirs).</p> <p>Généralisation des acquis dans différents contextes et lieux de vie.</p> <p>Enjeux et outils du continuum de l'intervention quels que soit le lieu et les acteurs.</p> <p>Environnement matériel et impacts sur l'accompagnement au quotidien.</p>	intervenant (7h) + Témoïn (aidant familial / proche aidant) (1h)
Jour 4	Commun	3	DC6	7h	<p><b>Module 7 : Projet personnalisé d'intervention et accompagnement au quotidien 2/2</b></p> <p>Rappels relatifs à la définition et les objectifs du projet personnalisé d'intervention (PPI).</p> <p>Particularités du PPI pour une personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme.</p> <p>Enjeux de l'évaluation régulière dans le cadre de l'élaboration du PPI. Rôle des évaluations systématiques et informelles du fonctionnement dans l'évolution et la régulation du PPI.</p> <p>Eléments à prendre en compte de manière particulière pour une personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme en vue de la construction et évolution du PPI (communication, socialisation, îlots d'intérêts, compétences émergentes, particularités comportementales, développement émotionnel, autonomie dans la vie quotidienne, gestion du temps libre et des loisirs).</p> <p>Généralisation des acquis dans différents contextes et lieux de vie.</p> <p>Enjeux et outils du continuum de l'intervention quels que soit le lieu et les acteurs.</p> <p>Environnement matériel et impacts sur l'accompagnement au quotidien.</p>	intervenant (7h) + Témoïn (aidant familial / proche aidant) (1h)
Jour 5	2 <sup>ème</sup> degré	3	DC1	7h	<p><b>Module 8 : Evaluation et fonctionnement global de la personne 1/3</b></p> <p>Enjeux, définition, objectifs, analyse et modalités de prise en compte des domaines à évaluer.</p> <p>Principes et outils de référence pour l'évaluation (PEP-3, CARS, ECA, VINELAND, ...).</p> <p>Lien entre évaluation régulière et projet personnalisé d'intervention.</p>	coordinatrice de la formation CNIA (7h) + intervenant (7h)

## SEMAINE 2

Jours	Socle Degré	Bloc	D C	Durée	Thématiques	Intervenants
Jour 6	Commun	2	DC4	7h	<b>Module 2 : Fonctionnement cognitif, interactions sociales et inclusion sociale 1/4</b> Spécificités de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme dans ses interactions sociales : attention conjointe, perception de la voix humaine, prosodie, motricité sociale, cohérence centrale, imitation, etc. Particularités du fonctionnement cognitif : troubles des fonctions exécutives, adaptation aux changements, généralisation des apprentissages, etc.	intervenant 7h
Jour 7	Commun	2	DC4	7h	<b>Module 2 : Fonctionnement cognitif, interactions sociales et inclusion sociale 2/4</b> Compétences particulières des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme. Modes d'actions professionnels : outils, évaluation, acteurs (par exemple : entraînements aux habiletés sociales, recours aux scénarii sociaux, généralisation des apprentissages dans différents contextes, principes du job coaching, points clefs des aménagements pédagogiques, élaboration des schémas des actions possibles, etc.).	intervenant (7h) + Témoïn (personne avec TSA et proche aidant) (2h)
Jour 8	Commun	2	DC4	7h	<b>Module 2 : Fonctionnement cognitif, interactions sociales et inclusion sociale 3/4</b> Accompagnement vers l'emploi. <u>Connaissances transversales :</u> Compétences particulières des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme.	intervenant (7h) + Témoïn (personne avec TSA) (1h)
Jour 9	1 <sup>er</sup> degré	3	DC6	7h	<b>Module 7 : Projet personnalisé d'intervention et accompagnement au quotidien 1/1</b> Co-construction et mise en œuvre du PPI avec les familles.	intervenant (7h)
	2 <sup>ème</sup> degré	3	DC1	7h	<b>Module 8 : Evaluation et fonctionnement global de la personne 2/3</b> Enjeux, définition, objectifs, analyse et modalités de prise en compte des domaines à évaluer. Principes et outils de référence pour l'évaluation (PEP-3, CARS, ECA, VINELAND, ...). Lien entre évaluation régulière et projet personnalisé d'intervention.	Coordinatrice de la formation CNIA (7h) + intervenant (7h)
Jour 10	2 <sup>ème</sup> degré	3	DC6	7h	<b>Module 7 : Projet personnalisé d'intervention et accompagnement au quotidien 1/3</b> Gestion des parcours : partenariat et coopération. Mise en place d'objectifs fonctionnels dans le PPI. Enjeux spécifiques du pilotage et de l'articulation de plusieurs PPI. Relation avec les familles : enjeux de co-construction et mise en place du partenariat. Guidance parentale : fonctions, modalités de déploiement, particularités de la guidance à domicile.	Table ronde : 4 Témoins (aidant familial, proche aidant, Education nationale, secteur sanitaire) (3,5) + coordinatrice de la formation au CNIA (7h) + 1 intervenant (7h)

Jour 10 bis visio conférence hors programme	1 <sup>er</sup> degré			3.5h	<b>Atelier collectif d'accompagnement à la certification 1/3</b> Construction du projet de formation pratique, méthodologie du rapport de stage et de l'étude de situation Débriefing du projet de formation pratique	Formateur-s référent de parcours (3,5h)
	2 <sup>ème</sup> degré			3.5h	<b>Atelier collectif d'accompagnement à la certification 1/3</b> Construction du projet de formation pratique, méthodologie du rapport de stage et de l'étude de situation Débriefing du projet de formation pratique	Formateur-s référent de parcours (3,5h)

### SEMAINE 3

Jours	Socle Degré	Bloc	D C	Durée	Thématiques	Intervenants
Jour 11	2 <sup>ème</sup> degré	3	DC6	7h	<p><b>Module 7 : Projet personnalisé d'intervention et accompagnement au quotidien 2/3</b></p> <p>Gestion des parcours : partenariat et coopération.            Mise en place d'objectifs fonctionnels dans le PPI.            Enjeux spécifiques du pilotage et de l'articulation de plusieurs PPI.            Relation avec les familles : enjeux de co-construction et mise en place du partenariat.            Guidance parentale : fonctions, modalités de déploiement, particularités de la guidance à domicile.</p>	coordinatrice de la formation CNIA (7h) + intervenant (7h)
Jour 12	Commun	2	DC2	7h	<p><b>Module 3 : Communication 1/3</b></p> <p>Rappels relatifs au développement du langage et de la communication chez la personne non atteinte de troubles du spectre de l'autisme (verbale ou non verbale, fonctionnelle ou non fonctionnelle), les différents niveaux et aptitudes essentiels à la communication (expressive et réceptive).            Spécificités des troubles du langage et de la communication chez la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme (élocution, stimulation sensorielle trop importante ou trop variée, etc.).</p>	intervenat (7h)
Jour 13	Commun	2	DC2	7h	<p><b>Module 3 : Communication 2/3</b></p> <p>Différents systèmes et outils de communication adaptés aux niveaux et modalités de communication des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme : procédures de travail des compétences communicationnelles, stratégies d'enseignement adaptées pour les promouvoir (notamment les stratégies visuelles), intégration de ces compétences aux activités quotidiennes.</p>	intervenat (7h)
Jour 14	Commun	2	DC2	6.5h	<p><b>Module 3 : Communication 3/3</b></p> <p>Différents systèmes et outils de communication adaptés aux niveaux et modalités de communication des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme : procédures de travail des compétences communicationnelles, stratégies d'enseignement adaptées pour les promouvoir (notamment les stratégies visuelles), intégration de ces compétences aux activités quotidiennes.            Outils d'évaluation des compétences en communication.</p>	intervenat (7h)
				0.5h	<p><b>Module transversal 2/3</b></p> <p>Bilan intermédiaire de la formation, débriefing</p>	Coordinatrice de la formation + Formateur-s référent de parcours
Jour 15	Commun	1	DC7	3.5h	<p><b>Module 4 : Aspects sensoriels, sensori-moteurs et santé au quotidien 1/5</b></p> <p>Santé : comorbidités fréquentes et santé au quotidien. (Education thérapeutique du patient)            Suivi de la santé et actions spécifiques de prévention.            Modes d'expression de la douleur.</p>	médecin (3,5h)
	Commun	1	DC7	3.5h	<p><b>Module 4 : Aspects sensoriels, sensori-moteurs et santé au quotidien 2/5</b></p> <p>Enjeux de l'approche somatique.</p>	intervenat (7h)

SEMAINE 4						
Jours	Socle Degré	Bloc	D C	Durée	Thématiques	Intervenants
Jour 16	2 <sup>ème</sup> degré	3	DC1	7h	<p><b>Module 8 : Evaluation et fonctionnement global de la personne 3/3</b>            Enjeux, définition, objectifs, analyse et modalités de prise en compte des domaines à évaluer.            Principes et outils de référence pour l'évaluation (PEP-3, CARS, ECA, VINELAND, ...).            Lien entre évaluation régulière et projet personnalisé d'intervention.</p>	Coordinatrice de la formation CNIA (7h) + intervenant (7h) + Témoin (aidant familial) (2h)
Jour 17	Commun	1	DC3	7h	<p><b>Module 4 : Aspects sensoriels, sensori-moteurs et santé au quotidien 3/5</b>            Rappels relatifs à la perception, au traitement et à l'intégration de l'information sensorielle, les étapes de traitement de l'information sensorielle chez la personne non atteinte de troubles du spectre de l'autisme.            Spécificités des troubles sensoriels (hyper/hypo sensibilité, tactile, auditive, kinesthésie, goût, odorat, la fluctuation de l'hyper/hypo sensibilité, difficulté à gérer plusieurs informations sensorielles parallèles, discontinuité, cohérence centrale, etc.) et sensori-moteurs chez la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme.</p>	intervenant (7h)
Jour 18	Commun	1	DC3	7h	<p><b>Module 4 : Aspects sensoriels, sensori-moteurs et santé au quotidien 4/5</b>            Outils d'évaluation des aspects sensori-moteurs.            Conséquences des particularités sensorielles de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme sur le quotidien, les apprentissages et la socialisation (vie en groupe, apprentissages, etc.).            Aménagements de l'environnement physique et social.</p>	intervenant (7h)
Jour 19	Commun	1	DC5	7h	<p><b>Module 5 : Anticipation et gestion des comportements-problèmes 1/2</b>            Définition du comportement problème.            Observations et évaluations, analyse fonctionnelle.            Prévention et anticipation.</p>	intervenant (7h)
Jour 20	Commun	1	DC5	7h	<p><b>Module 5 : Anticipation et gestion des comportements-problèmes 2/2</b>            Techniques et procédures : renforcement des comportements socialement adaptés, extinction d'un comportement inadapté, retrait d'attention, etc.            Evaluation de l'action.</p>	intervenant (7h)
Jour 20 bis visio conférence hors programme	1 <sup>er</sup> degré			3.5h	<p><b>Atelier collectif d'accompagnement à la certification 2/3</b>            Travaux dirigés : méthodologie de rapport de stage et de l'étude de situation</p>	Formateur-s référent de parcours (3,5h)
	2 <sup>ème</sup> degré			3.5 h	<p><b>Atelier collectif d'accompagnement à la certification 2/3</b>            Travaux dirigés : méthodologie de rapport de stage et de l'étude de situation</p>	Formateur-s référent de parcours (3,5h)

Semaine 5

Jours	Socle Degré	Bloc	D	C	Durée	Thématiques	Intervenants
Jour 21	Commun	1	DC3		7H	<b>Module 4 : Aspects sensoriels, sensori-moteurs et santé au quotidien 5/5</b> Etapes de la vie et périodes de transition (adolescence, vieillissement). Vie affective et sexuelle	intervenat (7H)
Jour 22	Commun	2	DC4		7h	<b>Module 2 : Fonctionnement cognitif, interactions sociales et inclusion sociale 4/4</b> Compétences particulières des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme. Modes d'actions professionnels : outils, évaluation, acteurs (par exemple : entraînements aux habiletés sociales, recours aux scénarii sociaux, généralisation des apprentissages dans différents contextes, principes du job coaching, points clefs des aménagements pédagogiques, élaboration des schémas des actions possibles, etc.). Connaissances transversales : inclusion scolaire et dispositifs de l'école inclusive	Intervenat (7h)
Jour 23	Commun	3	DC8		7h	<b>Modules 6 : Approches et interventions recommandées : fondements et principales stratégies 1/2</b> Fondements et caractéristiques des interventions éducatives, comportementales et développementales recommandées. Interventions personnalisées, globales et coordonnées : repères éthiques, liens entre évaluation du fonctionnement et du développement avec les interventions éducatives, dimension inclusive, co-élaboration avec la personne et la famille (ou le représentant légal).	intervenat ( intervenant 7,5h + intervenant 3,5h)
Jour 24	Commun				1h	<b>Module transversal 3/3</b> <b>Bilan final de clôture de la formation</b> : Bilan collectif par des échanges interpersonnels, évaluation de la satisfaction par écrit : questionnaires	Coordinatrice de la formation au CNIA (1h) + Formateur-s référent de parcours (1h)
	Commun	3	DC8		6h	<b>Module 6 : Approches et interventions recommandées : fondements et principales stratégies 2/2</b> Interventions personnalisées, globales et coordonnées : repères éthiques, liens entre évaluation du fonctionnement et du développement avec les interventions éducatives, dimension inclusive, co-élaboration avec la personne et la famille (ou le représentant légal). Liens et articulations possibles entre les différentes approches et techniques. Dimension pluri disciplinaire des interventions.	intervenat (6h) + Table ronde avec 4 intervenants (aidant familial, proche aidant, ) (3,5h)
Jour 25	2 <sup>ème</sup> degré	3	DC6		7h	<b>Module 7 : Projet personnalisé d'intervention et accompagnement au quotidien 3/3</b> Gestion des parcours : partenariat et coopération. Mise en place d'objectifs fonctionnels dans le PPI. Enjeux spécifiques du pilotage et de l'articulation de plusieurs PPI. Relation avec les familles : enjeux de co-construction et mise en place du partenariat. Guidance parentale : fonctions, modalités de déploiement, particularités de la guidance à domicile.	coordinatrice de la formation CNIA (7h) + intervenat (7h)
Jour 25 bis visio conférence hors programme	1 <sup>er</sup> degré				3h	<b>Atelier collectif d'accompagnement à la certification 3/3</b> Travaux dirigés : rapport de stage et étude de situation, entraînement à l'entretien oral de certification	Formateur-s référent de parcours (3,5h)
	2 <sup>ème</sup> degré				3h	<b>Atelier collectif d'accompagnement à la certification 3/3</b> Travaux dirigés : rapport de stage et étude de situation, entraînement à l'entretien oral de certification	Formateur-s référent de parcours (3,5h)

## 5. L'évaluation des compétences par la certification

Pour rappel, tout candidat justifiant ou non d'heures d'absence durant la formation théorique et/ou pratique ne pourra être présenté à la certification prévue dans sa session. Il pourra, sous réserve de justifier d'un rattrapage des heures non réalisées, se présenter à une session de certification ultérieure.

### 5.1. La préparation à la certification

Dès l'entrée en formation, la question du processus de certification est abordée avec les apprenants. La certification est présentée et commentée par la coordinatrice de la formation et les formateurs référent de parcours de l'IRTS CA tout au long de leur parcours de formation. L'ensemble des documents inhérents à la préparation à la certification puis aux épreuves d'évaluation des compétences sont transmis aux apprenants, à savoir :

- Le **référentiel de compétences** extrait de l'arrêté du 17 août 2020
- Le **référentiel de la formation pratique**<sup>32</sup> précisant :
  - Le contexte réglementaire ;
  - Les objectifs généraux de la formation pratique ;
  - Les modalités organisationnelles et la procédure relatives à la formation pratique (recherche de stage, les modalités de définition du projet global de la formation pratique et la convention de formation pratique) ;
  - Les attendus du contenu de rapport de stage pour chaque degré de formation ;
  - Le rôle de chacun des acteurs dans l'accompagnement de l'apprenant ;
  - La mise en forme du rapport de stage et l'échéancier de dépôt de l'écrit.
- Le **référentiel de l'étude de situation**<sup>33</sup> précisant :
  - Le contexte réglementaire ;
  - La finalité de l'étude de situation ;

<sup>32</sup> Annexe 10 : Référentiel de la formation pratique CNIA 1er et 2ème degré

<sup>33</sup> Annexe 14 et 15 : CNIA référentiels de l'étude de situation pour le 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>ème</sup> degré

- Les objectifs généraux ;
- Les compétences attendues ;
- Les grandes étapes de l'étude de situation ;
- Le rôle des différents acteurs dans l'élaboration de l'étude de situation ;
- La mise en forme du rapport de stage et l'échéancier de dépôt de l'écrit.

Pour permettre aux apprenants d'être préparés à la certification, deux types d'accompagnement sont proposés par l'IRTS CA tout au long de la formation au CNIA, à savoir :

- Au cours des **ateliers collectifs d'accompagnement à la certification** : Lors des temps collectifs en sous-groupe, il s'agit d'amener les apprenants à :
  - Construire leur projet de formation pratique ;
  - Acquérir la méthodologie nécessaire à l'écriture et à la structuration de leur écrit présenté à l'examen (dossier en deux parties consacrées au rapport de stage et à l'étude de situation) ;
  - Se préparer aux épreuves d'évaluation des compétences ;
  - S'entraîner pour l'oral de fin de formation.
- Au cours de **l'accompagnement individuel** :

Cet accompagnement individuel vise les mêmes objectifs d'accompagnement à la certification et est proposé en plus du module transversal et des autres temps de la formation au CNIA. Il peut être entrepris à la demande de chaque apprenant qui dispose d'un capital horaire total de **trois heures** d'accompagnement avec le formateur référent de parcours de l'IRTS CA.

## 5.2. Rappel de la notice de la formation au CNIA

Conformément au décret n°2020-1064 du 17 août 2020 relatif au certificat national d'intervention en autisme, la formation s'appuie sur deux principes :



- Renforcer les compétences des professionnels dans le domaine du repérage, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme ;
- Définir les modalités de formation et de certification nécessaires à l'obtention du certificat national d'intervention en autisme.

### 5.3. Les règlements d'examen

L'ensemble des informations relatives aux modalités d'évaluation des compétences sont regroupées dans plusieurs règlements d'examen distincts et propres à chaque degré du CNIA. L'IRTS CA met ces règlements à disposition des candidats, des jurys et du jury plénier.

Il s'agit du :

- Règlement d'examen du rapport de stage <sup>34</sup> ;
- Règlement d'examen de l'étude de situation<sup>35</sup> ;
- Règlement d'examen de l'épreuve orale<sup>36</sup> ;
- Règlement général d'examen <sup>37</sup>.

Le règlement général reprend l'ensemble des règlements d'examens en précisant toutes les modalités et règles relatives aux trois épreuves d'évaluation des compétences.

Ce document a également pour vocation de préciser la composition et les rôles des jurys et du jury plénier, l'obligation d'anonymat des données transmises par le candidat, les sessions de rattrapages, la procédure de notification des résultats et la date d'effet.

### 5.4. Les épreuves d'évaluation des compétences

Les épreuves d'évaluation des compétences sont conduites par un jury composé par un professionnel exerçant auprès de personnes avec TSA et par un formateur de l'IRTS CA.

---

<sup>34</sup> Annexes 16 et 17 : Règlement d'examen du rapport de stage de premier degré et de second degré

<sup>35</sup> Annexes 18 et 19 : Règlements d'examen de l'étude de situation de premier degré et de second degré

<sup>36</sup> Annexe 20 : Règlement d'examen de l'épreuve orale

<sup>37</sup> Annexe 21 : Règlement général d'examen au CNIA

A l'issue de l'ensemble du parcours de formation au CNIA (**290 heures** pour les candidats du premier degré et **325 heures** pour les candidats du second degré), l'IRTS CA organise la session d'examen en vue de présenter l'ensemble des candidats admis aux épreuves d'évaluation de l'acquisition des compétences.

Les épreuves d'évaluation visent à vérifier l'acquisition par le candidat des compétences requises pour l'obtention du certificat national d'intervention en autisme.

La validation de la formation est organisée selon quatre modalités devant comprendre :

- La production par l'IRTS CA d'une attestation de suivi du parcours de formation prouvant l'assiduité du candidat et précisant qu'il a effectué l'ensemble des heures inhérentes à la formation théorique et pratique ;
- La production par le candidat d'un **dossier écrit** comprenant en **première partie le rapport de stage** et en **seconde partie l'étude de situation** ;
- Une **épreuve orale durant 30 minutes** dont 10 minutes consacrées à la présentation du candidat et 20 minutes dédiées à l'échange avec le jury. L'épreuve orale s'appuie sur le dossier écrit complet présenté par le candidat.

Le certificat national d'intervention en autisme est validé lorsque la moyenne générale de l'ensemble des épreuves est égale à 10/20. Toute note inférieure ou égale à 07/20 à l'une des trois épreuves est éliminatoire.

#### 5.4.1. Les épreuves écrites relatives au rapport de stage et à l'étude de situation.

Conformément à l'arrêté du 17 août 2020, un **dossier écrit** est présenté par chaque candidat à un jury lors de l'épreuve orale finale. Ce dossier écrit comprend en **première partie** le rapport de stage et en **seconde partie** l'étude de situation.

Au préalable de l'épreuve orale, deux épreuves sont conduites par un jury pour évaluer l'acquisition des compétences portant sur la réalisation du rapport de stage et de l'étude de situation.

L'IRTS CA transmet aux jurys le référentiel d'évaluation des compétences précisant les critères d'évaluation<sup>38</sup> de l'acquisition des compétences extrait de l'arrêté du 17 août 2020 ainsi qu'une grille d'évaluation spécifique à chaque épreuve et distincte selon le degré du certificat visé par le candidat<sup>39</sup>.

- **Pour le rapport de stage**

L'épreuve se réfère à la ou aux séquences(s) de stage entreprise(s) au cours de la formation pratique effectuée dans un (des) organisme(s) ou structure(s) accueillant et accompagnant des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme.

La finalité de cette épreuve repose sur la capacité du candidat à rendre compte de la présentation de la structure et du projet mené au sein de l'(des) organisme(s) d'accueil en stage sous la forme d'une action concrète conduite avec et auprès d'une personne avec TSA.

L'épreuve se décline différemment selon le degré de formation du candidat :

- Pour les candidats du premier degré : il s'agit d'un rapport de stage composé de 12 à 15 pages, hors annexes et bibliographie. L'écrit est noté sur 20, coefficient 1.
- Pour les candidats du second degré : il s'agit d'un rapport de stage composé de 15 à 20 pages, hors annexes et bibliographie. L'écrit est noté sur 20, coefficient 1.

- **Pour l'étude de situation**

La finalité de cette épreuve repose sur la mobilisation de savoirs théoriques, d'expériences professionnelles et de la formation pratique pour mener une démarche réflexive et d'analyse de sa pratique. L'objectif est de présenter une intervention conduite au cours de la formation pratique auprès d'un enfant, d'un adolescent ou d'un adulte atteint de troubles du spectre de l'autisme en décrivant l'ensemble des modalités d'accompagnement mises en œuvre.

---

<sup>38</sup> Annexe 30 Schéma de l'organisation de la formation CNIA : blocs, domaine de compétences, intitulés des modules, modalités pédagogiques, objectifs des modules et critères d'évaluation – version 2 – janvier 2021

<sup>39</sup> Annexe 22 : Grille d'évaluation d'examen au rapport de stage de premier degré et de second degré

Annexe 23 : Grille d'évaluation d'examen de l'étude de situation de premier degré et de second degré

Annexe 24 : Grille d'évaluation de l'examen oral de premier degré et de second degré

L'épreuve se décline différemment selon le degré de formation du candidat :

- Pour les candidats du premier degré : il s'agit d'une étude de situation composée de 12 à 15 pages, hors annexes et bibliographie. L'écrit est noté sur 20, coefficient 1.
- Pour les candidats ayant un niveau 5 à 8 : il s'agit d'une étude de situation composée de 25 à 30 pages, hors annexes et bibliographie. L'écrit est noté sur 20, coefficient 1.

#### 5.4.2. L'épreuve orale

Le candidat réalise une présentation orale s'appuyant sur la rédaction de son dossier écrit composé en première partie de son rapport de stage et en deuxième partie de son étude de situation.

Pour les candidats de premier degré, il s'agit de :

- Restituer de manière synthétique les principaux événements marquants liés au(x) stage(s) réalisé(s) durant sa formation pratique et d'en dégager les points essentiels qu'il souhaite mettre en évidence ;
- Repérer les compétences acquises et/ou développées au cours de sa formation en lien avec les RBPP et l'état des connaissances actuelles ;
- Etablir le lien entre les apprentissages théoriques et pratiques réalisés au cours de sa formation ;
- Restituer une présentation structurée avec un esprit de synthèse, une qualité orale et un vocabulaire professionnel adapté.
- Mettre en avant et argumenter son observation, son analyse et ses interventions.

Pour les candidats de second degré, il s'agit de :

- Restituer de manière synthétique les principaux événements marquants liés au(x) stage(s) réalisé(s) durant sa formation pratique et d'en dégager les points essentiels qu'il souhaite mettre en évidence ;
- Repérer les compétences acquises et/ou développées au cours de sa formation en lien avec les RBPP et l'état des connaissances actuelles ;

- Etablir le lien entre les apprentissages théoriques et pratiques réalisés au cours de sa formation ;
- Restituer une présentation structurée avec un esprit de synthèse, une qualité orale et un vocabulaire professionnel adapté.
- Mettre en avant et argumenter ses observations, son évaluation, son analyse et ses interventions coordonnées.

#### 5.4.3. La composition du jury

Chaque jury est composé de deux membres, un formateur et un professionnel intervenant auprès de personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme. Selon le nombre de candidats, plusieurs jurys peuvent être constitués. Ces jurys sont désignés par l'IRTS CA organisateur de l'épreuve. Les membres des jurys n'ont à aucun moment participé à la formation théorique et/ou pratique des candidats évalués.

#### 5.4.4. Le jury plénier

Le jury plénier est présidé par un représentant de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est. Le bon fonctionnement du jury plénier implique que sauf empêchement majeur, l'ensemble des jurés participe à la réunion finale du jury plénier afin d'arrêter de manière définitive les notes attribuées aux candidats.

Le jury plénier doit se prononcer sur la validation finale de la note définitive en tenant compte des coefficients : épreuves écrites (coefficient 1) et épreuve orale (coefficient 1).

Le certificat national d'intervention en autisme est validé lorsque la moyenne générale de l'ensemble des épreuves est égale à 10/20. Toute note inférieure ou égale à 07/20 à l'une des trois épreuves est éliminatoire.

Le jury plénier rédige un procès-verbal faisant état des dates des épreuves, de la liste nominative des candidats, des notes attribuées pour chaque épreuve et des commentaires qui y sont associés. Le procès-verbal est signé par le président du jury plénier.

#### 5.4.5. La proclamation des résultats

La proclamation des résultats est faite à l'issue de la délibération du jury plénier. La liste des candidats admis est affichée dans les locaux de l'IRTS CA et peut être diffusée par tout autre moyen.

#### 5.4.6. Les sessions de rattrapage

En cas de défaillance à une ou plusieurs épreuve(s) ou en cas d'absence le jour de l'épreuve orale, le candidat a la possibilité de se représenter à la prochaine session d'évaluation de la formation au certificat national d'intervention en autisme. Il garde le bénéfice des notes obtenues dans les autres épreuves.

#### 5.4.7. La procédure de notification

Chaque candidat admis au certificat national d'intervention en autisme reçoit un courrier individuel et nominatif signé par le directeur de la pédagogie et des formations. Ce courrier notifie les notes obtenues à chacune des épreuves ainsi que le degré validé.

Dans un second temps, le certificat national d'intervention en autisme sera adressé par courrier recommandé avec accusé de réception à chaque candidat admis.

## 6. Plan de communication<sup>40</sup>

Afin de diffuser une information accessible et détaillée, l'IRTS CA utilise divers canaux de transmission de l'information et divers outils. Le public peut ainsi s'informer sur l'ensemble des dispositifs de formation proposés, l'actualité et les divers événements organisés par l'IRTS CA.

---

<sup>40</sup> Annexe 27 Plan de communication des formations Autisme et TSA de l'IRTSCA

Sur le sujet des formations continues « Autisme et TSA », les informations sont accessibles selon divers canaux de diffusion :

- **Le portail internet de l'IRTS CA**

<https://irtsca.fr/nos-formations/specialisation/autisme-et-tsa/>

- **La plaquette spécifique de la formation à la spécialisation Autisme et TSA 2020/2021**

L'édition numérique est disponible sur le site internet [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr) et version papier

- **Les informations et publications sur les réseaux sociaux**

Linkedin <https://www.linkedin.com/school/irts-champagne-ardenne>

Twitter <https://twitter.com/IRTSCA>

Facebook <https://www.facebook.com/irtsca/>

- **La communication dans les forums d'information**

Pour l'occasion, la communication est réalisée sur un support « kakemono » spécifique à la formation Autisme et TSA présentée lors du forum.

- **Le livret d'accueil de l'IRTS-CA 2020/2021**

L'édition numérique actualisée est disponible sur le site internet [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr)

Ce livret est remis à chaque apprenant de l'IRTS CA en début de formation, quelle que soit la formation entreprise.

- **La newsletter de l'IRTS CA**

Il s'agit d'une campagne d'information réalisée avec une lettre mensuelle de l'IRTS CA destinée à plus de 3500 contacts (organismes gestionnaires d'ESMS, associations de soutien et d'information aux personnes avec TSA et à leurs aidants, anciens apprenants IRTS CA, etc.)

- **Les journées portes ouvertes du 5 et 12 décembre 2020**

*Une campagne d'affichage avec la société JC Decaux est réalisée sur la région Champagne-Ardenne pour diffuser l'information sur cet évènement.*

*De la publicité est également réalisée dans les médias locaux.*

#### - **La revue Eclairages**

*Cette revue trimestrielle publiée par l'IRTS CA gratuite transmise à 1500 personnes se présente comme un espace d'écriture et de publications pour des contributions plurielles (pratiques sociales et professionnelles, recherche...).*

Concernant le plan de communication de la formation au certificat national d'intervention en autisme, l'IRTS CA projette d'utiliser les mêmes canaux de diffusion de l'information. A ce titre, les prototypes de la plaquette spécifique « formation CNIA 2021/2022 » et du livret d'accueil remis aux apprenants 2020/2021 sont consultables en annexes 5 et 25. Le prototype de la présentation de la formation CNIA est également consultable en annexe 26 et a pour vocation à synthétiser l'ensemble des informations relatives au parcours de formation au CNIA

## 7. Perspectives de l'IRTS CA pour la formation CNIA

Conscient de l'évolution constante de l'état des connaissances dans le champ des TSA, l'IRTS CA a la volonté d'actualiser et d'améliorer sans cesse son offre de formation à destination de tous les acteurs accompagnant la personne avec TSA.

Ainsi, dans un premier temps, l'IRTS CA a pour ambition de faire cheminer la formation au CNIA en adéquation avec l'avancée des connaissances et des RBPP de la HAS.

Sous réserve d'être habilité et avant l'ouverture de la première session de formation au CNIA, l'IRTS CA projette les actions suivantes :



1. Valider les supports pédagogiques avec les formateurs en comité technique et pédagogique

Dès à présent, l'IRTS CA propose de créer l'instance de pilotage de la formation au CNIA par la constitution du comité technique et pédagogique. L'enjeu est de réunir l'équipe des formateurs permanents et vacataires pour coordonner la conception des supports d'apprentissage et leurs interventions.

2. Poursuivre le développement de l'équipe pédagogique, du réseau Grand-Est, des sites qualifiants et formaliser des conventions avec ces derniers.

Sur le territoire, l'IRTS CA a déjà entrepris plusieurs contacts avec les acteurs intervenant dans le champ des TSA comme l'Agence Régionale de Santé, le CRA de Champagne Ardenne, l'Association Le Bois l'Abbesse en Haute-Marne, l'AFG Autisme dans l'Aube, le CREA Grand-Est, l'APAMSP en Lorraine, la Permanence du Jard dans la Marne.

Dans un premier temps, l'IRTS CA a recueilli leur accord de principe de contribuer à la mise en œuvre de la formation au CNIA. L'IRTS CA a requis leur participation en tant qu'intervenants spécialisés et experts dans le champ des TSA, membres des jurys, partenaires ou sites qualifiants.

Dans un second temps, l'IRTS CA organise actuellement les rencontres avec ces acteurs afin de formaliser les conventions de partenariat.

3. Proposer aux apprenants un livret d'accueil de la formation au CNIA

Dans le cadre de sa démarche qualité et soucieux de favoriser un accueil personnalisé des apprenants, l'IRTS CA envisage de réaliser un livret d'accueil spécifique à la formation au CNIA. Il s'agit d'un outil permettant de transmettre les diverses informations pratiques nécessaires au repérage de l'apprenant au niveau de :

- **L'organisation et de la logistique** : lieu, horaires, services et matériels mis à disposition des apprenants par l'IRTS CA ;
- **La démarche pédagogique de l'IRTS CA** : objectifs pédagogiques, intitulés des contenus, programme, composition de l'équipe pédagogique, modalités pédagogiques et d'accompagnement par les formateurs référents de parcours ;
- **Les modalités de certification** : l'accompagnement individuel et collectif (module transversal), les compétences attendues pour l'obtention du CNIA, les modalités de certification mises en œuvre etc.

#### 4. Construire une grille d'évaluation de la formation pratique

A partir des objectifs spécifiques visés au cours de la formation pratique, l'IRTS CA a pour objectif de réaliser une grille d'évaluation pour que le référent professionnel de l'organisme d'accueil en stage puisse apprécier la progression des compétences acquises par l'apprenant. De même, cette grille doit permettre au formateur référent de parcours et à l'apprenant d'identifier les apprentissages réalisés ou non en vue de la certification.

Cette grille d'évaluation a aussi vocation à être consultée par le jury plénier en cas de discussion sur les notes.

#### 5. Solliciter le fond d'intervention régional (FIR)

Soucieux de favoriser l'accès à la formation au CNIA aux aidants familiaux, aux proches aidants et aux bénévoles des associations non gestionnaires et sous réserve d'obtenir l'habilitation à dispenser la formation au CNIA, l'IRTS CA ambitionne de déposer un dossier de demande de fonds d'intervention régional (FIR) auprès de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est (ARS) courant 2021 pour permettre à ces personnes de bénéficier d'un coût modéré de leur parcours de formation.

## Glossaire

- AAPEP : Profil Psycho éducatif pour adolescents et adultes
- ABA : Applied Behavioral Analysis ou analyse appliquée au comportement
- ACPEI : Association Châlonnaise de Parents Et amis de personnes déficientes Intellectuelles
- ADAD : Association Départementale d'Aide familiale à Domicile de l'Aube
- ADAPEI : Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales
- ADOS : Autistim Diagnostic Observation Schedule, ou Echelle d'Observation pour le Diagnostic de l'Autisme
- APIPA : Association de Parents pour l'Intégration des Personnes Atteintes du Syndrome d'Asperger
- AES : Accompagnant Educatif et Social
- AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap
- ANCRA : Association Nationale des Centres de Ressources Autisme (devenu depuis GNCRA)
- ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et Services sociaux et Médico-sociaux (fusionnée depuis dans la HAS)
- ARRFAP : Association Régionale Ressources Formation dans l'Aide aux Personnes
- ARS : Agence Régionale de Santé
- ASH : Adaptations et Scolarisation des élèves Handicapés
- ASS : Assistant de Service Social
- AVS : Auxiliaire de Vie Sociale
- BTA : Brevet Technique Agricole
- CAF : Caisse d'Allocations Familiales
- CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
- CAFDES : Certificat d'Aptitude aux fonctions de Directeur d'Etablissement ou de service d'intervention Sociale
- CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- CEPMP : Centre d'Excellence Para et Médical de Paris
- CESAP : Comité d'Études, d'Éducation et de Soins Auprès des Personnes Polyhandicapées

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CIM : Classification Internationale des Maladies

CMP : Centre Médico-Psychologique

CMPP : Centre Médico Psycho-Pédagogique

CNIA : Certificat National d'Intervention en Autisme

CPF : Conseil de Perfectionnement de la Formation

CPF : Compte Personnel de Formation

CQFMA : Certificat Qualification Fonctions Moniteur d'Atelier

CRA : Centre Ressources Autisme

CRAIF : Centre Ressources Autisme Ile de France

CREMED : Communication, Recherche, Education en Médecine, Neuropsychologie et Neurosciences

CTP : Comité Technique Pédagogique

CTRA : Comité Technique Régional Autisme

DAR : Dispositif d'Auto-Régulation

DAS/ TSIS : Direction de l'Action Sociale sous-direction du Travail Social et des Institutions Sociales

DE : Diplôme d'Etat

DEIS : Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DSM : Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux)

EDOF : Espace Des Organismes de Formation

EJE : Educateur de Jeunes Enfants

ES : Educateur Spécialisé

ESAT : Etablissement Spécialisé d'Aide par le Travail

ESMS : Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux

ETS : Educateur Technique Spécialisé

FIR : Fond d'Intervention Régionale

GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle

GNCRA : Groupement National des Centres de Ressources Autisme

GRETA : Groupements d'Etablissements

HAS : Haute Autorité de Santé

INSHEA : Institut National Supérieur formation et recherche - Handicap et Enseignements

Adaptés

IRTS : Institut Régional du Travail Social

IRTS CA : Institut Régional du Travail Social de Champagne Ardenne

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

FAMA : Foyer d'Accueil Médicalisé pour adultes Autistes

IME : Institut Médico-Educatif

IMPRO : Institut Médico-Professionnel

JORF : Journal Officiel de la République Française

MA : Moniteur d'Atelier

MAKATON : Programme d'Aide à la Communication et au Langage

MAP : Module d'approfondissement Professionnel

MAS : Maison d'Accueil Médicalisée

MASESH : Mission Académique à la Scolarisation des Elèves en Situation de Handicap

MDPH : Maison Départementales pour les Personnes Handicapées

ME : Moniteur Educateur

NITC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

PECS : Picture Exchange Communication System : dispositif de communication par échange d'images

PEP 3: Profil Psycho-Educatif version 3

PCPE : Pôle de Compétences et Prestations Externalisées.

RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

RH : (service) Ressources Humaines

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie sociale

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

SISS APPEDIA : Service D'intégration Scolaire et Sociale de l'Association de Parents et des Professionnels pour l'Education, le Développement et l'Intégration des Autistes et apparentés  
TEACCH : « Treatment and Education of Autistic and related Communication handicapped Children » (Traitement et éducation des enfants autistes ou atteints de troubles de la communication associés)

TED : Troubles Envahissant du Développement

TISF : Technicienne de l'Insertion Sociale et Familiale

TND : Trouble du Neuro-développement

TSA : Troubles du Spectre Autistique

TTAP : Profil d'évaluation de la transition vers la vie adulte (remplace l'AAPEP)

UEEA : Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme

UEMA : Unité d'Enseignement maternel ou élémentaire Autisme

ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

UNAFORIS : Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale

UPI : Unité Pédagogique d'Intégration (remplacée par les ULIS)